

2019



Statistique des caisses de pensions 2019



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la statistique OFS



Nations Unies
FORUM MONDIAL
SUR LES
DONNÉES
BERNE, SUISSE
3-6 OCTOBRE 2021

Domaine «Sécurité sociale»

Publications actuelles sur des thèmes apparentés

Presque tous les documents publiés par l'OFS sont disponibles gratuitement sous forme électronique sur le portail Statistique suisse (www.statistique.ch). Pour obtenir des publications imprimées, veuillez passer commande par téléphone (058 463 60 60) ou par e-mail (order@ bfs.admin.ch).

Statistique des caisses de pensions –

Principaux résultats 2015–2019,

OFS, Neuchâtel 2021, numéro OFS: 555-1900

Les fonds de bienfaisance en Suisse en 2015,

OFS, Neuchâtel 2017, numéro OFS: 1305-1500

Domaine «Sécurité sociale» sur Internet

www.statistique.ch → Trouver des statistiques → 13 – Sécurité sociale ou www.socialsecurity-stat.admin.ch

Statistique des caisses de pensions 2019

Rédaction Nadège Bregnard, OFS; Markus Massmünster, OFS
Éditeur Office fédéral de la statistique (OFS)

Neuchâtel 2021

Éditeur: Office fédéral de la statistique (OFS)
Renseignements: section BEVO, tél. 0800 86 42 10, pkstat@ bfs.admin.ch
Rédaction: Nadège Bregnard, OFS; Markus Massmünster, OFS
Série: Statistique de la Suisse
Domaine: 13 Sécurité sociale
Langue du texte original: français
Mise en page: section DIAM, Prepress / Print
Graphiques: section BEVO, Olivier Geiser, OFS
En ligne: www.statistique.ch
Imprimés: www.statistique.ch
Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel,
order@ bfs.admin.ch, tél. 058 463 60 60
Impression réalisée en Suisse
Copyright: OFS, Neuchâtel 2021
La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales,
si la source est mentionnée.
Numéro OFS: 135-1902
ISBN: 978-3-303-13205-0

Statistique des caisses de pensions

2019

13 Sécurité sociale

Principaux résultats



Cotisations en mrd\$ de fr.



27 →



31 →



+95 →



Caisse de pensions

Prestations en mrd\$ de fr.



→ 24



→ 4



→ 2



→ 9

Catégories des placements



- ① Obligations **30,3%**
- ② Actions **30,1%**
- ③ Biens immobiliers **20,2%**
- ④ Placements alternatifs **8,7%**
- ⑤ Autres **6,0%**
- ⑥ Liquidités **4,7%**

Prestations

Rente de vieillesse annuelle moyenne, en fr.

28 973



Capital vieillesse moyen versé, en fr.

195 507

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2019

Table des matières

1 L'essentiel en bref	7
1 <i>L'essenziale in breve</i>	9
2 Données structurelles	10
3 Actifs – Placements	14
4 Passifs et données techniques	19
5 Compte d'exploitation	25
6 Bénéficiaires et prestations	30
7 Conception de l'enquête	34
Glossaire	36
Abréviations	39

Année sous revue:

Les chiffres et les résultats commentés de cette publication se rapportent à la date du **31 décembre 2019**, soit à l'exercice comptable 2019.

Unité statistique:

IP = institution de prévoyance de droit public ou de droit privé, avec assurés actifs et prestations réglementaires, incluant les parties obligatoires et/ou surobligatoires
= **caisse de pensions**

Liste des tableaux

T1.1 Principaux résultats de la statistique des caisses de pensions, en 2010, en 2015, en 2018 et en 2019	8
T1.2 Institutions de prévoyance (IP), total du bilan, assurés actifs, bénéficiaires et prestations, en 2019	8
T2.1 Institutions de prévoyance selon le nombre d'assurés actifs, en 2018 et en 2019	12
T2.2 Institutions de prévoyance selon la taille du total du bilan, en 2018 et en 2019	12
T2.3 Forme administrative et forme juridique, nombre d'employeurs affiliés et d'assurés actifs, en 2018 et en 2019	12
T2.4 Institutions de prévoyance (IP) selon la couverture des risques, en 2010, en 2015, en 2018 et en 2019	13
T2.5 Assurés actifs des fondations collectives et communes et des autres institutions de prévoyance (IP) selon la couverture des risques, en 2018 et en 2019	13
T3.1 Placements et autres actifs, en 2018 et en 2019	17
T3.2 Placements collectifs, en 2018 et en 2019	18
T4.1 Engagements, réserves et capitaux de prévoyance, en 2018 et en 2019	23
T4.2 Institutions de prévoyance enregistrées de droit public avec ou sans garantie de l'État, en 2018 et en 2019	23
T4.3 Institutions de prévoyance (IP) et assurés actifs selon le taux de couverture, en 2018 et en 2019	24
T4.4 Assurés actifs et part des bénéficiaires de rentes selon le taux d'intérêt technique, de 2016 à 2019	24
T4.5 Institutions de prévoyance (IP), assurés actifs et bénéficiaires de rentes selon la table de mortalité, en 2018 et en 2019	24
T5.1 Compte d'exploitation, en 2018 et en 2019, 1 ^{re} partie	28
T5.2 Compte d'exploitation, en 2018 et en 2019, 2 ^{re} partie	29
T6.1 Bénéficiaires et prestations, en 2018 et en 2019	32
T6.2 Femmes et hommes dans les caisses de pensions, en 2019	33
T6.3 Institutions de prévoyance (IP) et assurés actifs selon la forme administrative et le type de plan, de 2016 à 2019	33
T1 Forme juridique d'une institution de prévoyance (IP)	38
T2 Forme administrative d'une institution de prévoyance (IP)	38
T3 Couverture des risques d'une institution de prévoyance (IP)	38

Les variations en % ont été calculées à partir des valeurs originales (en milliers de francs) et certains chiffres ont été arrondis.

Explication des signes

- (tiret) à la place d'un chiffre indique une valeur nulle
- ... (pointillé) indique que le chiffre n'est pas calculé

Liste des graphiques

G1.1 Principaux résultats de la statistique des caisses de pensions	7
<i>G1.1 Principali risultati della statistica delle casse pensioni</i>	9
G2.1 Évolution des institutions de prévoyance et des assurés actifs, de 2010 à 2019	10
G2.2 Parts cumulées des assurés actifs en fonction des parts cumulées des institutions de prévoyance, en 2019	10
G2.3 Parts des institutions de prévoyance (IP) et des assurés actifs selon la couverture des risques, en 2019	11
G3.1 Parts des catégories des placements, en 2009 et en 2019	14
G3.2 Variations de l'allocation des placements, en 2019	15
G3.3 Catégories des placements et placements collectifs, de 2010 à 2019	15
G3.4 Dispersion des catégories des placements, en 2019	16
G4.1 Réserves de fluctuations de valeur, de 2010 à 2019	19
G4.2 Parts des institutions de prévoyance, des assurés actifs et du total du bilan selon le volume de la réserve de fluctuation de valeur, en 2019	19
G4.3 Découvert des institutions de prévoyance selon la forme juridique, de 2014 à 2019	20
G4.4 Parts des institutions de prévoyance et des assurés actifs selon le taux de couverture, en 2019	20
G4.5 Décomposition des capitaux de prévoyance et provisions techniques (H), de 2010 à 2019	21
G4.6 Total du bilan versus capitaux de prévoyance et provisions techniques (H), de 2010 à 2019	21
G4.7 Dispersion des taux d'intérêt techniques, de 2016 à 2019	22
G5.1 Résultats nets des placements, de 2009 à 2019	25
G5.2 Taux d'intérêt moyens crédités versus le taux minimum LPP, de 2010 à 2019	25
G5.3 Cotisations et apports, de 2015 à 2019	26
G5.4 Frais TER, placements collectifs et taux de transparence, de 2014 à 2019	27
G6.1 Bénéficiaires de prestations, de 2015 à 2019	30
G6.2 Rentes de 2015 à 2019	30
G6.3 Rentes annuelles moyennes par sexe, en francs, de 2015 à 2019	31
G6.4 Parts des types de plans des assurés actifs, en 2019	32

1 L'essentiel en bref

Le paysage des caisses de pensions suisses a été particulièrement marqué par deux événements majeurs en 2019: un très bon résultat pour les placements et un changement de solution de réassurance lié à un mouvement important de capitaux.

Premièrement, le résultat net des placements très positif de plus de 95 milliards de francs a conduit à constituer des réserves de fluctuations de valeur (+43 milliards) et à diminuer le découvert global au bilan (-3 milliards) (tableau T1.1). Ce très bon résultat a également permis aux caisses de rémunérer le capital épargne des assurés à un taux très élevé et d'adapter les paramètres techniques, par exemple en continuant d'abaisser le taux d'intérêt technique.

Deuxièmement, le transfert de quelques institutions dites collectives vers une solution de réassurance semi-autonome a entraîné un transfert important de capitaux de prévoyance et provisions techniques. Ces derniers étaient en effet préalablement comptabilisés auprès de compagnies d'assurance et n'étaient pas inclus dans les comptes des caisses de pensions. Ce transfert a donc contribué, en plus du très bon résultat pour les placements, à une augmentation exceptionnelle du total du bilan de près de 15%. Fin 2019, la fortune totale sous gestion des caisses dépassait désormais la barre du billion, soit plus de mille milliards de francs.

Le processus de concentration s'est encore poursuivi durant l'année 2019 avec plus d'assurés actifs (+2,3%) dans moins d'institutions de prévoyance (-4,5%) (graphique G1.1). Plus de 4,3 millions de personnes étaient désormais assurées dans 1491 institutions. Exactement 71 de ces institutions étaient de droit public, incluant près d'un quart de la fortune totale, et 232 étaient des fondations collectives et communes, incluant près des trois quarts des assurés (tableau T1.2).

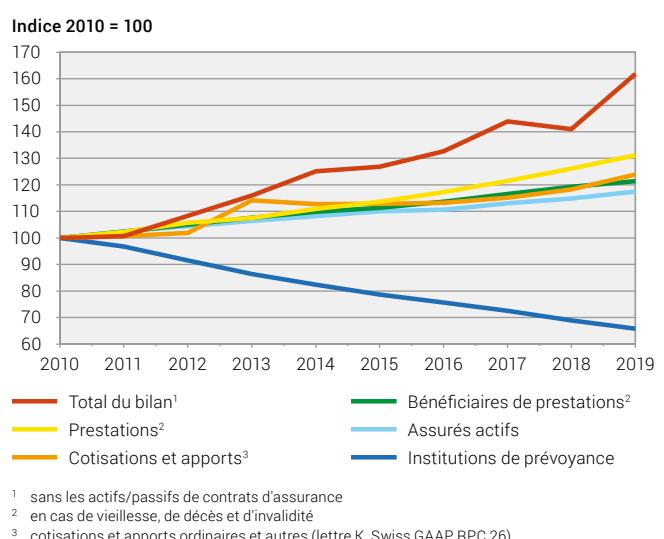
Dans les caisses de pensions, toujours plus de cotisations ont systématiquement été reçues de la part des assurés actifs et des employeurs. Toujours plus de prestations ont également été versées par ces caisses. À la fin de l'année 2019, il y avait plus de 800 000 retraités qui touchaient des rentes de vieillesse pour un montant total de près de 24 milliards de francs. Cela correspondait à une moyenne annuelle de près de 29 000 francs.

Finalement, bien que la part des actions ait augmenté en 2019, l'évolution de l'allocation moyenne des placements est restée stable structurellement. Les obligations (30,3%), les actions (30,1%) et les biens immobiliers (20,2%) ont continué de se partager les trois premières places. De plus, plus des deux tiers de l'ensemble des placements étaient désormais investis via des placements collectifs.

Cette publication est présentée comme suit. Le **chapitre 2** fournit des détails sur les données structurelles et sur le processus de concentration. Le **chapitre 3** présente les actifs et, en particulier, les différentes catégories des placements. Les passifs et les données techniques sont détaillés dans le **chapitre 4**. Le **chapitre 5** décrit le compte d'exploitation. Les différentes prestations et leurs bénéficiaires sont présentés en détail dans le **chapitre 6**. Les aspects relatifs à l'enquête et à sa conception sont exposés dans le **chapitre 7**. Un glossaire et une liste d'abréviations concluent cette publication des résultats commentés de la statistique des caisses de pensions 2019.

Principaux résultats de la statistique des caisses de pensions

G1.1



Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2019

© OFS 2021

Principaux résultats de la statistique des caisses de pensions, en 2010, en 2015, en 2018 et en 2019**T1.1**

	2010	2015	2018	2019
Institutions de prévoyance	2 265	1 782	1 562	1 491
Assurés actifs	3 696 045	4 068 196	4 245 569	4 343 703
Cotisations et apports des assurés actifs (en mios de francs)	19 751	23 304	25 744	27 188
Cotisations et apports des employeurs (en mios de francs)	27 028	29 773	29 793	31 204
Bénéficiaires de prestations ¹ (rentes et capital)	1 016 388	1 131 522	1 212 310	1 233 492
Rentes ¹ (en mios de francs)	24 097	27 285	29 226	29 845
Prestations en capital ¹ (en mios de francs)	6 171	7 048	8 868	9 805
Résultat net des placements (en mios de francs)	19 277	5 817	-25 493	95 465
Total du bilan ² (en mios de francs)	621 234	788 082	875 847	1 005 141
dont réserves de fluctuations de valeur	27 587	52 222	50 797	93 528
dont découvert ³	-33 918	-31 001	-38 629	-36 016

¹ en cas de vieillesse, de décès et d'invalidité² sans les actifs/passifs de contrats d'assurance³ y compris les engagements non capitalisés des institutions de droit public

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2019

© OFS 2021

Institutions de prévoyance (IP), total du bilan, assurés actifs, bénéficiaires et prestations, en 2019**T1.2**

IP selon forme administrative et forme juridique	Nombre d'IP	Total du bilan ¹ en mios de francs	Assurés actifs	Rentes ²		Prestations réglementaires en capital ²	
				Bénéficiaires	Montant annuel en mios de francs	Bénéficiaires	Montant annuel en mios de francs
Total	1 491	1 005 141	4 343 703	1 182 464	29 837	51 028	9 805
de droit privé	1 420	759 264	3 746 156	880 425	20 295	45 675	8 934
de droit public	71	245 877	597 547	302 039	9 542	5 353	871
Fondations collectives et communes	232	481 264	3 146 621	654 958	14 647	36 937	6 381
de droit privé	210	314 139	2 739 662	445 021	7 818	33 396	5 798
de droit public	22	167 125	406 959	209 937	6 829	3 541	583
Autres IP	1 259	523 877	1 197 082	527 506	15 190	14 091	3 424
de droit privé	1 210	445 125	1 006 494	435 404	12 477	12 279	3 136
de droit public	49	78 752	190 588	92 102	2 713	1 812	288

¹ sans les actifs/passifs de contrats d'assurance² à la date de clôture, en cas de vieillesse, de décès et d'invalidité

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2019

© OFS 2021

1 L'essenziale in breve

Nel 2019 il panorama delle casse pensioni svizzere è stato caratterizzato in particolare da due eventi principali: l'ottimo risultato realizzato con gli investimenti e l'importante cambiamento della soluzione di riassicurazione.

Anzitutto il risultato netto degli investimenti di oltre 95 miliardi di franchi, molto positivo, ha permesso di costituire riserve di fluttuazione di valore (+43 miliardi) e di diminuire la copertura insufficiente globale iscritta a bilancio (-3 miliardi). L'ottimo risultato ha inoltre permesso alle casse di remunerare il capitale di risparmio degli assicurati a un tasso molto elevato e di adeguare i parametri tecnici, ad esempio continuando ad abbassare il tasso d'interesse tecnico.

D'altro canto, il trasferimento di alcuni aspetti (come la copertura dei rischi) dal modello collettivo a una soluzione di riassicurazione parzialmente autonoma ha comportato un consistente trasferimento di capitali di previdenza e di riserve tecniche. In precedenza queste ultime erano infatti contabilizzate nei conti delle compagnie di assicurazione e quindi non figuravano in quelli delle casse pensioni. Pertanto, oltre all'ottimo risultato ottenuto attraverso gli investimenti, anche questo trasferimento ha contribuito all'eccezionale aumento del totale di bilancio di quasi il 15%. Alla fine del 2019, il patrimonio totale gestito dalle casse superava ormai la soglia del bilione, ovvero oltre mille miliardi di franchi.

Il processo di concentrazione, cioè la presenza di un numero superiore di assicurati attivi (+2,3%) in un numero minore di istituti di previdenza (-4,5%), è proseguito anche nel 2019 (grafico G1.1). È stato raggiunto un numero superiore a 4,3 milioni di persone assicurate in 1491 istituti. 71 di questi istituti, comprendenti quasi un quarto del patrimonio totale, erano di diritto pubblico, e 232 erano fondazioni collettive e comuni che annoveravano quasi i tre quarti degli assicurati.

Nelle casse pensioni è sistematicamente confluito un numero sempre maggiore di contributi da parte degli assicurati attivi e dei datori di lavoro, a fronte, tuttavia, di un aumento delle prestazioni versate da dette casse. Alla fine del 2019, oltre 800 000 pensionati beneficiavano di rendite di vecchiaia per un importo totale di quasi 24 miliardi di franchi, corrispondenti a una media annua di quasi 29 000 franchi.

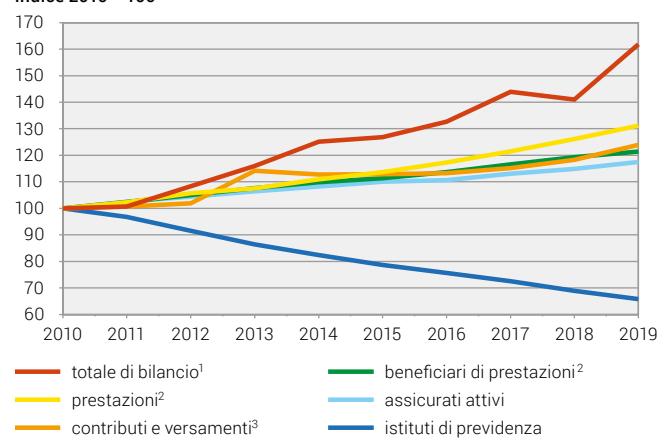
Alla fine, sebbene nel 2019 la quota di azioni sia aumentata, l'evoluzione della ripartizione media degli investimenti in termini strutturali è rimasta stabile. A contendersi i primi tre posti tra i tipi di investimento erano ancora le obbligazioni (30,3%), le azioni (30,1%) e i beni immobili (20,2%). Più dei due terzi del totale investito, inoltre, lo è stato in investimenti collettivi.

La presente pubblicazione si articola nel modo seguente. Il **capitolo 2** fornisce dettagli inerenti ai dati strutturali e al processo di concentrazione. Il **capitolo 3** presenta gli attivi e, in particolare, le diverse categorie di investimenti. I passivi e i dati tecnici sono riportati in dettaglio nel **capitolo 4**. Il **capitolo 5** descrive il conto d'esercizio. Le varie prestazioni e i relativi beneficiari sono presentati in dettaglio nel **capitolo 6**. Gli aspetti relativi alla rilevazione e alla sua struttura sono esposti nel **capitolo 7**. In appendice alla presente pubblicazione dei risultati commentati della statistica delle casse pensioni 2019 sono riportati un glossario e una lista di abbreviazioni.

Principali risultati della statistica delle casse pensioni

G1.1

Indice 2010 = 100

¹ senza attivi/passivi da contratti d'assicurazione² in caso di vecchiaia, di decesso e d'invalidità³ contributi e versamenti ordinari ed altro (lettera K, Swiss GAAP RPC 26)

Fonte: UST – Statistica delle casse pensioni 2019

© UST 2021

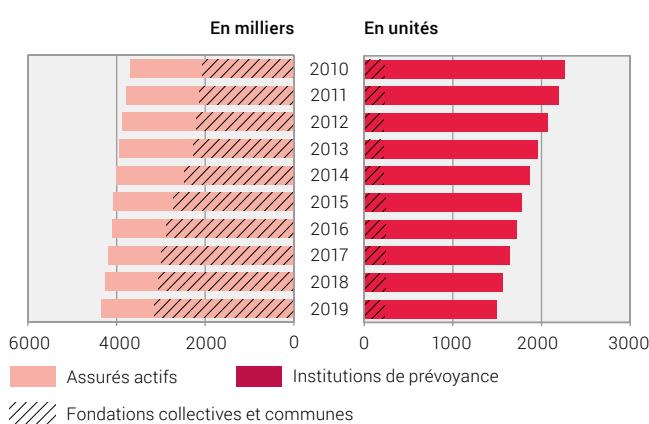
2 Données structurelles

Moins de caisses et plus d'assurés

Le processus de concentration s'est encore poursuivi en 2019: le nombre d'institutions de prévoyance a continué de diminuer et celui d'assurés actifs d'augmenter (graphique G2.1 et tableau T2.1). Fin 2019, il y avait 1491 institutions ($-4,5\%$), dont 84,3% étaient enregistrées¹. Ces institutions de prévoyance comptabilisaient au total 4 343 703 assurés actifs (+2,3%), soit environ 100 000 personnes de plus par rapport à 2018. Cette évolution est conforme à la moyenne annuelle observée depuis dix ans qui est de $-4,5\%$ pour les caisses et +1,8% pour les assurés. Au final, à la fin de l'exercice 2019, il y avait une moyenne de 2913 assurés par institution (contre 2718 en 2018, soit +7,2%). Ce chiffre n'était que de 1632 en 2010 (+78,5%) et a donc très fortement augmenté ces dernières années.

Évolution des institutions de prévoyance et des assurés actifs, de 2010 à 2019

G2.1



Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2019

© OFS 2021

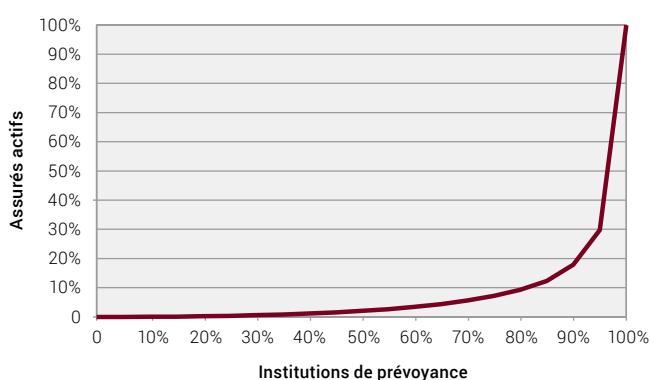
Une concentration toujours inégale

Les inégalités en termes de concentration se sont également accentuées en 2019 (graphique G2.2). La structure suisse continue d'inclure à la fois beaucoup de petites et quelques très grandes caisses de pensions. À la fin de l'année 2019, seuls environ 10% des assurés actifs se trouvaient dans 80% des plus petites institutions de prévoyance. Cela signifie également

¹ au sens de l'art. 48 de la LPP

Parts cumulées des assurés actifs en fonction des parts cumulées des institutions de prévoyance, en 2019

G2.2



Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2019

© OFS 2021

qu'environ 90% des assurés étaient concentrés dans 20% des plus grandes institutions. La concentration est très forte: plus de 80% des assurés dans 10% des caisses et environ 70% des assurés dans 5% des caisses. Plus de la moitié des assurés étaient inclus dans 32 institutions comptant plus de 30 000 assurés actifs (tableau T2.1). Les 23 caisses de plus de 10 milliards de francs d'actifs sous gestion² contenaient 40,3% de la fortune totale (tableau T2.2). Les petites caisses de pensions ne disparaissent pas pour autant. Fin 2019, la moitié des caisses restait de très petite taille, n'incluant au total que 2,7% du total du bilan.

Place des fondations collectives et communes

La majorité des assurés actifs continue d'être concentrée dans les fondations collectives et communes (graphique G2.1). Bien que d'un nombre relativement stable au fil des années, ces 232 fondations liées à plusieurs employeurs incluaient près des trois quarts des assurés, soit 72,4% fin 2019 (contre 71,8% fin 2018) (tableau T2.3). En comparaison en 2010, les fondations collectives et communes ne représentaient que 55,9% des assurés. Le nombre moyen d'assurés par institution s'est également renforcé de 47,1% depuis 2010 pour s'établir à 13 563 fin 2019.

² Dans cette publication, les totaux du bilan n'incluent pas les montants résultant des actifs/passifs de contrats d'assurance.

L'importance de ces institutions, notamment en représentant 98,3% des employeurs affiliés indépendamment de leur taille, n'a cessé de s'accroître dans le paysage suisse.

Particularités des caisses de droit public

Fin 2019, les caisses de pensions suisses comptaient 71 institutions de prévoyance de droit public (tableau T2.3). De proportions relativement stables, ces dernières représentaient 4,8% des institutions et 13,8% actifs. La grande majorité des assurés (86,2%) et la quasi-totalité des employeurs (99,2%) étaient donc affiliés à une institution de droit privé. Les caractéristiques et spécificités suisses de ces caisses de droit public méritent néanmoins une attention séparée. Environ la moitié d'entre elles (45,1%) jouit d'un régime appelé «capitalisation partielle» pour leur financement (voir chapitre 4) et elles restent parfois associées à un système de plan en primauté des prestations. À la fin de l'exercice 2019, les deux tiers des assurés (64,7%) soumis à un plan en primauté des prestations, soit environ 140 000 personnes, se trouvaient dans dix caisses de droit public sous le régime de capitalisation partielle³.

1491 caisses de pensions

- dont 232 fondations collectives et communes (forme administrative)
- dont 71 institutions de prévoyance de droit public (forme juridique)

Tendance encore renforcée vers moins de réassurance collective

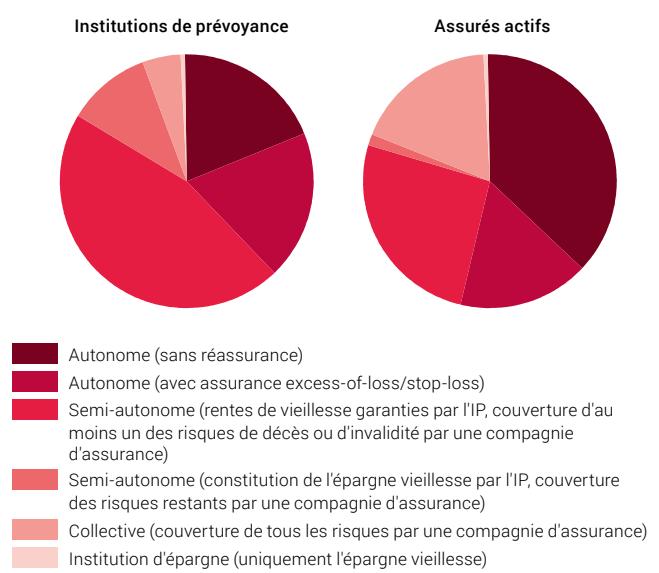
L'année 2019 a été marquée par un changement de solution de réassurance important: le transfert de quelques institutions et de leurs assurés depuis une solution dite collective vers une couverture semi-autonome⁴. La tendance vers une (semi-)autonomisation en termes de couverture des risques, déjà observée ces dernières années, a ainsi connu un décrochement marqué en 2019 (tableaux T2.4 et T2.5). Par exemple, depuis 2010, les institutions semi-autonomes garantissant les rentes de vieillesse ont connu une très forte augmentation de 333,5% de leurs assurés actifs. En une année, les assurés ont globalement augmenté de 33,6% dans ces mêmes institutions et diminué de 22,6% dans les institutions dites collectives.

Paysage actuel en termes de couverture des risques

La majorité des assurés actifs était concentrée fin 2019 dans des caisses ayant choisi une solution purement autonome en supportant l'intégralité des risques (1,6 million de personnes, soit 37,5%) ou semi-autonome en garantissant les rentes de vieillesse (1,1 million de personnes, soit 26,0%) (graphique G2.3). Inclus dans seulement 4,9% des institutions en 2019, environ 0,8 million d'assurés actifs, soit 18,3%, restaient dans une solution collective avec une couverture des risques complète. De plus, l'essentiel (98,4%) de ces assurés affiliés à une institution avec réassurance collective se trouvait également dans les fondations collectives et communes (tableau T2.5)⁵.

Parts des institutions de prévoyance (IP) et des assurés actifs selon la couverture des risques, en 2019

G2.3



Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2019

© OFS 2021

Un **glossaire** des termes spécifiques incluant les définitions propres à notre enquête est disponible à la fin de cette publication. Celui-ci inclut notamment une classification de la couverture des risques, de la forme administrative et de la forme juridique.

³ Fin 2019, l'essentiel des assurés actifs, soit 95,0%, était soumis à un plan en primauté des cotisations. C'est pourquoi la distinction selon le type de primauté des plans de prévoyance n'est plus présentée en détail dans les résultats de cette publication.

⁴ Ce transfert a également eu un impact sur les actifs et passifs qui étaient préalablement comptabilisés auprès des compagnies d'assurance. Les chapitres suivants expliquent ces impacts en détail.

⁵ ne pas confondre les fondations collectives (selon la forme administrative) avec les institutions dites collectives (selon la couverture des risques)

Institutions de prévoyance selon le nombre d'assurés actifs, en 2018 et en 2019

T2.1

Nombre d'assurés actifs	Institutions de prévoyance		En % de l'ensemble des institutions de prévoyance		Assurés actifs		En % de l'ensemble des assurés actifs	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Total	1 562	1 491	100,0	100,0	4 245 569	4 343 703	100,0	100,0
1 – 29	180	160	11,5	10,7	2 277	1 897	0,1	0,0
30 – 99	218	202	14,0	13,6	13 396	12 542	0,3	0,3
100 – 299	387	362	24,8	24,3	72 490	68 186	1,7	1,6
300 – 999	390	376	25,0	25,2	217 855	211 900	5,2	4,9
1 000 – 2 999	200	201	12,8	13,5	332 161	331 225	7,8	7,6
3 000 – 9 999	116	112	7,4	7,5	682 974	637 979	16,1	14,7
10 000 – 29 999	41	46	2,6	3,1	711 217	775 214	16,7	17,8
à partir de 30 000	30	32	1,9	2,1	2 213 199	2 304 760	52,1	53,1

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2019

© OFS 2021

Institutions de prévoyance selon la taille du total du bilan¹, en 2018 et en 2019

T2.2

Total du bilan en milliers de francs	Institutions de prévoyance		Total du bilan en milliers de francs		En % du total du bilan	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Total	1 562	1 491	875 847 068	1 005 140 740	100,0	100,0
1 – 10 000	223	188	1 024 066	882 546	0,1	0,1
10 001 – 30 000	218	178	4 216 534	3 441 059	0,5	0,3
30 001 – 100 000	429	389	25 279 109	23 116 422	2,9	2,3
100 001 – 300 000	339	354	59 727 621	61 983 015	6,8	6,1
300 001 – 1 000 000	202	212	113 583 241	117 275 817	13,0	11,7
1 000 001 – 3 000 000	94	99	161 085 759	165 620 694	18,4	16,5
3 000 001 – 10 000 000	40	48	210 477 773	227 992 023	24,0	22,7
à partir de 10 000 001	17	23	300 452 965	404 829 164	34,3	40,3

¹ sans les actifs/passifs de contrats d'assurance

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2019

© OFS 2021

Forme administrative et forme juridique, nombre d'employeurs affiliés et d'assurés actifs, en 2018 et en 2019 T2.3

Forme administrative et forme juridique	Institutions de prévoyance (IP)		Employeurs affiliés		Assurés actifs	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Total	1 562	1 491	411 819	423 455	4 245 569	4 343 703
de droit privé	1 490	1 420	408 340	419 973	3 659 602	3 746 156
de droit public	72	71	3 479	3 482	585 967	597 547
Institutions d'un seul employeur	531	487	531	487	183 413	162 806
de droit privé	526	482	526	482	180 575	159 957
de droit public	5	5	5	5	2 838	2 849
Institutions de plusieurs employeurs						
Fondations collectives	120	118	260 229	264 975	1 848 307	1 902 205
de droit privé	115	113	259 687	264 441	1 679 776	1 729 885
de droit public	5	5	542	534	168 531	172 320
Fondations communes	120	114	144 448	151 461	1 202 045	1 244 416
de droit privé	103	97	142 891	149 906	971 955	1 009 777
de droit public	17	17	1 557	1 555	230 090	234 639
Autres IP	791	772	6 611	6 532	1 011 804	1 034 276
de droit privé	746	728	5 236	5 144	827 296	846 537
de droit public	45	44	1 375	1 388	184 508	187 739

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2019

© OFS 2021

Institutions de prévoyance (IP) selon la couverture des risques, en 2010, en 2015, en 2018 et en 2019**T2.4**

Couverture des risques	Nombre d'IP				Assurés actifs			
	2010	2015	2018	2019	2010	2015	2018	2019
Total	2 265	1 782	1 562	1 491	3 696 045	4 068 196	4 245 569	4 343 703
IP autonome	438	346	296	285	1 760 323	1 712 704	1 648 461	1 628 572
IP autonome ¹	478	359	299	284	431 085	545 155	656 683	728 047
IP semi-autonome ²	758	686	676	684	260 770	492 750	845 982	1 130 397
IP semi-autonome ³	375	249	186	160	306 037	238 532	66 581	61 511
IP collective	198	134	99	73	935 520	1 078 500	1 027 391	794 847
Institution d'épargne	18	8	6	5	2 310	555	471	329

¹ avec assurance excess-of-loss/stop-loss² rentes de vieillesse garanties par l'IP, couverture d'au moins un des risques de décès ou d'invalidité par une compagnie d'assurance³ constitution de l'épargne vieillesse par l'IP, couverture des risques restants par une compagnie d'assurance

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2019

© OFS 2021

Assurés actifs des fondations collectives et communes et des autres institutions de prévoyance (IP) selon la couverture des risques, en 2018 et en 2019**T2.5**

Couverture des risques	Total des assurés actifs		Variation en %	Assurés actifs des fondations collectives et communes		Assurés actifs des autres IP	
	2018	2019		2018	2019	2018	2019
Total	4 245 569	4 343 703	2,3	3 050 352	3 146 621	1 195 217	1 197 082
IP autonome	1 648 461	1 628 572	-1,2	913 420	892 778	735 041	735 794
IP autonome ¹	656 683	728 047	10,9	470 652	552 194	186 031	175 853
IP semi-autonome ²	845 982	1 130 397	33,6	615 635	880 138	230 347	250 259
IP semi-autonome ³	66 581	61 511	-7,6	39 995	39 729	26 586	21 782
IP collective	1 027 391	794 847	-22,6	1 010 650	781 782	16 741	13 065
Institution d'épargne	471	329	-30,1	471	329

¹ avec assurance excess-of-loss/stop-loss² rentes de vieillesse garanties par l'IP, couverture d'au moins un des risques de décès ou d'invalidité par une compagnie d'assurance³ constitution de l'épargne vieillesse par l'IP, couverture des risques restants par une compagnie d'assurance

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2019

© OFS 2021

3 Actifs – Placements

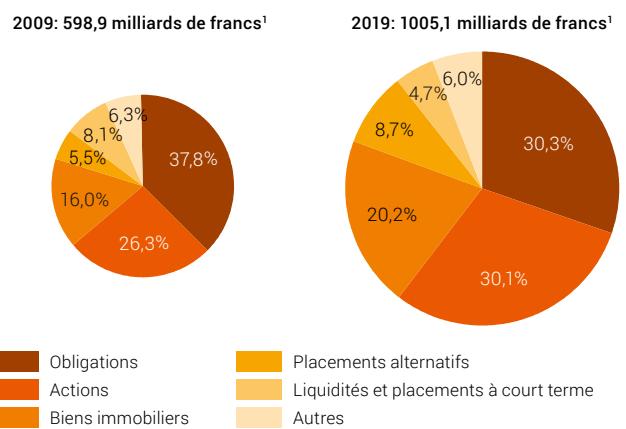
Plus d'un billion sous gestion pour les caisses de pensions

Fin 2019, la valeur totale des placements¹ des caisses de pensions suisses a fortement augmenté (+14,8%) et dépassé la barre du billion de francs (1005,1 milliards) (tableau T3.1 et graphique G3.1). L'année 2019 a donc été exceptionnellement positive en termes de croissance de la fortune totale. En effet, au cours des dix dernières années, le total des actifs du bilan a augmenté en moyenne de 5,3% par an. L'évolution exceptionnelle de l'année 2019 a été marquée par deux événements. Premièrement, l'évolution des marchés financiers a eu un effet positif sur les placements. Le résultat net des placements a contribué à la croissance de la fortune totale de 10,9% par rapport au total des actifs de l'année 2018 (voir chapitre 5). Deuxièmement, l'afflux net restant (incluant notamment les cotisations, prestations, mais aussi les produits et charges d'assurance) de 3,9% exceptionnellement élevé est en partie explicable par le changement de paysage de la réassurance tel que décrit au chapitre 2. En sus des actifs gérés directement par les caisses de pensions, des actifs de contrats d'assurance de 126,5 milliards de francs, en diminution de 20,7 milliards, étaient encore déclarés² par les caisses auprès des compagnies d'assurance fin 2019³.

1005 milliards	actifs sous gestion des caisses de pensions (total du bilan, enquête OFS)
126 milliards	actifs sous gestion des compagnies d'assurance (déclaration complémentaire des caisses de pensions)

Parts des catégories des placements, en 2009 et en 2019

G3.1

¹ sans les actifs de contrats d'assurance

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2019

© OFS 2021

Actifs selon la forme juridique et administrative

À la fin de l'année sous revue, les 71 institutions de prévoyance de droit public détenaient encore 245,9 milliards de francs, soit environ un quart (24,5%; -80 points de base⁴) du total des actifs des caisses de pensions (tableau T3.1). Du côté de la forme administrative, les 232 fondations collectives et communes incluaient 481,3 milliards de francs, soit près de la moitié (47,9%; +210 points de base) de l'ensemble des placements. Après avoir liquidé des contrats d'assurance d'une valeur de près de 20 milliards de francs cette année, les fondations collectives et communes détenaient encore l'essentiel (93,5%; -40 points de base) des actifs de contrats d'assurance.

¹ Les notions de «total des placements» et «total des actifs» sont utilisées de manière interchangeable dans cette publication. Les différentes catégories des placements sont calculées par rapport au total des actifs du bilan. Pour les calculs d'allocations, le poste B «compte de régularisation actif» est ainsi inclus dans la catégorie des placements «autres».

² Il s'agit d'une déclaration étant donné que les recommandations Swiss GAAP RPC 26 n'obligent pas les institutions de prévoyance à comptabiliser au bilan la valeur de ces contrats.

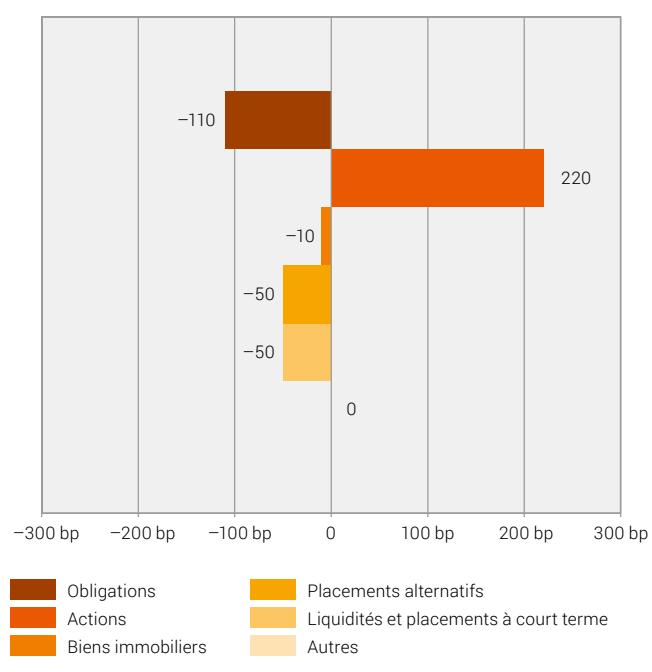
³ Il convient de noter que si l'on tient compte de ces deux totaux, la barre du billion de francs des actifs appartenant aux assurés affiliés aux caisses de pensions suisses avait déjà été dépassée en 2017.

⁴ Le point de base est une unité qui permet de comparer deux pourcentages. Un point de base correspond à un centième de pourcentage. Une diminution de 80 points de base signifie donc que l'allocation est passée de 25,3% à 24,5%.

Obligations toujours en tête, suivies de près par les actions

Comme l'année précédente, la part des obligations a défié le contexte défavorable des taux d'intérêt et est restée numéro un parmi les catégories de placements (graphique G3.1). Malgré l'évolution positive des marchés des actions fin 2019, les obligations ont conservé de justesse la première place avec 30,3% (-110 points de base) et un volume de 305 milliards de francs (tableau T3.1 et graphique G3.2). Parmi les obligations, la proportion en monnaie étrangère est restée, avec 46,2%, pratiquement identique par rapport à l'année 2018. En tant que deuxième catégorie la plus importante avec 30,1%, les actions ont encore affiché une augmentation importante de 220 points de base fin 2019. En volume, les actions comptabilisaient 302,9 milliards de francs, soit +24,3% par rapport à l'année précédente. La part des actions étrangères a également légèrement augmenté pour atteindre 66,4% (+40 points de base).

Variations de l'allocation des placements, en 2019 G3.2



Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2019

© OFS 2021

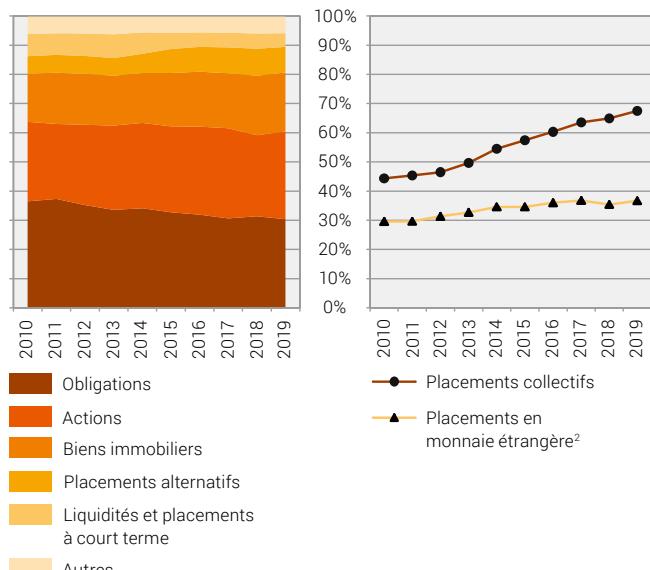
Évolution des autres catégories des placements

Les biens immobiliers ont continué d'occuper la troisième place en 2019 avec 20,2% (-10 points de base), soit 202,6 milliards de francs (tableau T3.1 et graphique G3.2). Malgré une légère augmentation (+60 points de base), la part étrangère du total des biens immobiliers est restée à un niveau faible de 13,1%. Les liquidités (incluant les placements à court terme) ont atteint un niveau bas record de 4,7% des actifs (-50 points de base) pour s'établir à 47,4 milliards de francs. Les placements alternatifs ont été proportionnellement réduits de 50 points de base pour atteindre 8,7% fin 2019. D'importantes nuances sont à constater au sein de cette catégorie des placements: le «Private Equity» a atteint un nouveau sommet à 19,3 milliards de francs (+21,1%), les «Hedge Funds» ont diminué pour s'établir à 15,8 milliards (-9,3%) et les infrastructures ont poursuivi leur tendance à la hausse pour atteindre 9,8 milliards (+19,2%).

Toujours plus de monnaies étrangères et de placements collectifs

Bien que la structure de l'allocation moyenne des placements soit restée relativement stable ces dernières années, deux tendances de long terme se dessinent encore en 2019 (graphique G3.3): une plus grande exposition aux monnaies étrangères et une augmentation de la part des placements collectifs. En effet, grâce à la forte pondération des actions étrangères dans le total des actifs, les placements mesurables en monnaie étrangère (incluant obligations, biens immobiliers et actions) ont à nouveau augmenté pour s'établir à 36,7% en 2019 (+130 points de base) (tableau

Catégories des placements et placements collectifs, de 2010 à 2019¹ G3.3



¹ sans les actifs de contrats d'assurance

² selon les catégories de placements «obligations», «biens immobiliers» et «actions»

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2019

© OFS 2021

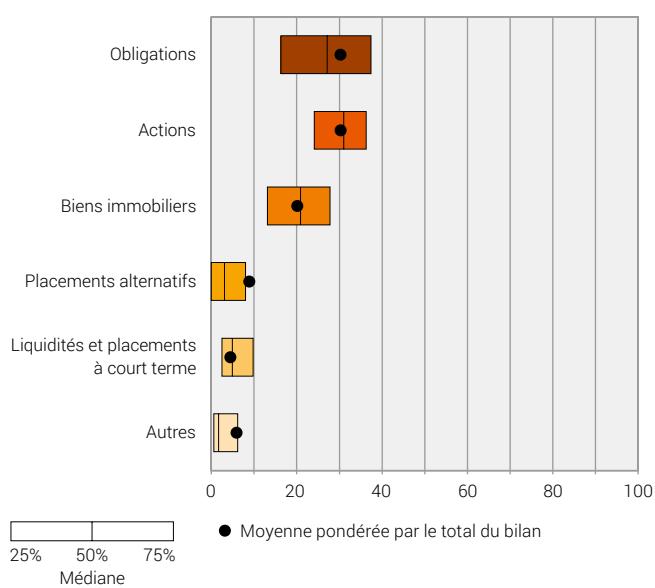
T3.1). Ils reviennent ainsi à un niveau similaire à celui de 2017 (36,8%). De plus, fin 2019, plus des deux tiers du total des placements (67,5%; +260 points de base) étaient répartis dans des véhicules de placements collectifs (tableau T3.2). En 2010, ce chiffre n'était que de 44,3%. En particulier, l'ensemble des placements alternatifs⁵ ainsi que 99% des biens immobiliers étrangers étaient investis via des placements collectifs.

Les chiffres de cette publication sont principalement soit des **valeurs agrégées** pour les comptes, soit des **moyennes pondérées** par le total du bilan.

Mais avec une dispersion importante entre les caisses

Les chiffres mentionnés dans ce chapitre sont des moyennes pondérées sur la base du total du bilan. Toutefois, la dispersion des valeurs individuelles au sein des catégories de placements principales est grande (graphique G3.4). Par exemple, la part moyenne des obligations était de 30,3% fin 2019. Cependant, la moitié des caisses avait moins de 27,1% alloués en obligations. La grandeur de la «boîte»⁶, de loin la plus étendue ici, rappelle l'hétérogénéité qu'il y a entre les caisses de pensions suisses en termes d'allocation de placements. Ainsi, un quart des institutions détenait moins de 16,3% en obligations et un quart plus de 37,4%. La dispersion reste également importante à la fin de l'année 2019 pour les placements alternatifs: seul un quart des caisses ont investi plus de 8,0%, la moitié en détenait moins de 3,1% et un quart n'en avait même aucun.

Dispersion des catégories des placements, en 2019 G3.4



Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2019

© OFS 2021

⁵ conformément à l'art. 53, al. 4 de l'OPP2

⁶ Cette représentation de la distribution à l'aide d'indicateurs de position (premier quartile, médiane, moyenne pondérée par le total du bilan, troisième quartile) est inspirée de la boîte à moustaches ou boxplot en anglais.

Placements et autres actifs, en 2018 et en 2019

T3.1

Actifs en millions de francs	Ensemble des institutions de prévoyance	Variation en %	Institutions de prévoyance				2019		
			Forme juridique		Forme administrative				
			de droit public	de droit privé	Fondations collectives et communes	Autres			
		2018	2019						
Actifs									
A Placements directs et collectifs									
Liquidités et placements à court terme	45 750	47 435	3,7	9 164	38 271	23 999	23 436		
Créances et prêts y compris IA	6 119	7 586	24,0	3 084	4 502	4 270	3 316		
Créances auprès de l'employeur	10 989	10 916	-0,7	4 430	6 486	4 882	6 034		
Participations auprès de l'employeur	1 412	804	-43,1	6	798	34	770		
Obligations suisses	112 897	129 668	14,9	31 979	97 689	58 809	70 859		
Obligations étrangères en francs suisses	35 026	34 484	-1,5	4 726	29 758	11 424	23 060		
Obligations étrangères en monnaie étrangère	126 707	140 840	11,2	43 942	96 898	71 639	69 201		
Prêts hypothécaires	17 438	20 636	18,3	5 789	14 847	11 371	9 265		
Biens immobiliers suisses	155 842	176 032	13,0	43 407	132 625	84 309	91 723		
Biens immobiliers étrangers	22 302	26 612	19,3	6 602	20 010	13 094	13 518		
Actions suisses	82 876	101 922	23,0	26 164	75 758	49 428	52 494		
Actions étrangères	160 878	200 994	24,9	49 589	151 405	98 535	102 459		
Private Equity	15 906	19 267	21,1	3 842	15 425	7 953	11 314		
Hedge Funds	17 390	15 773	-9,3	2 855	12 918	4 388	11 385		
Insurance Linked Securities	8 513	8 452	-0,7	2 271	6 181	3 691	4 761		
Matières premières	9 248	9 675	4,6	2 818	6 857	5 479	4 196		
Infrastructures	8 212	9 790	19,2	1 802	7 988	4 527	5 263		
Autres placements alternatifs	21 599	24 922	15,4	2 977	21 945	10 981	13 941		
Placements collectifs mixtes	15 064	17 763	17,9	301	17 462	11 426	6 337		
Autres actifs	61	62	1,7	47	15	42	20		
B Compte de régularisation actif	1 618	1 508	-6,8	82	1 426	983	525		
Total des actifs¹	875 847	1 005 141	14,8	245 877	759 264	481 264	523 877		
C Actifs de contrats d'assurance	147 162	126 478	-14,1	75	126 403	118 306	8 172		

¹ sans les actifs de contrats d'assurance

Placements collectifs, en 2018 et en 2019

T3.2

Catégories des placements	En millions de francs		Variation en %	Part des placements collectifs		En % du total du bilan	
	2018	2019		2018	2019	2018	2019
Placements à court terme	4 652	4 440	-4,6	10,2	9,4	0,5	0,5
Obligations	175 330	206 374	17,7	63,8	67,7	20,0	20,5
Obligations suisses	55 312	70 752	27,9	49,0	54,6	6,3	7,0
Obligations étrangères en francs suisses	25 390	24 943	-1,8	72,5	72,3	2,9	2,5
Obligations étrangères en monnaie étrangère	94 628	110 679	17,0	74,7	78,6	10,8	11,0
Prêts hypothécaires	4 831	6 978	44,4	27,7	33,8	0,6	0,7
Biens immobiliers	98 224	117 770	19,9	55,1	58,1	11,2	11,7
Biens immobiliers suisses	76 142	91 427	20,1	48,9	51,9	8,7	9,1
Biens immobiliers étrangers	22 082	26 343	19,3	99,0	99,0	2,5	2,6
Actions	189 438	236 876	25,0	77,7	78,2	21,6	23,6
Actions suisses	50 105	63 653	27,0	60,5	62,5	5,7	6,4
Actions étrangères	139 333	173 223	24,3	86,6	86,2	15,9	17,2
Placements alternatifs	80 868	87 879	8,7	100,0	100,0	9,3	8,7
Private Equity	15 906	19 267	21,1	1,8	1,9
Hedge Funds	17 390	15 773	-9,3	2,0	1,6
Insurance Linked Securities	8 513	8 452	-0,7	1,0	0,8
Matières premières	9 248	9 675	4,6	1,1	0,9
Infrastructures	8 212	9 790	19,2	0,9	1,0
Autres placements alternatifs	21 599	24 922	15,4	2,5	2,5
Placements collectifs mixtes	15 064	17 763	17,9	100,0	100,0	1,7	1,8
Total des placements collectifs	568 407	678 080	19,3	64,9	67,5

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2019

© OFS 2021

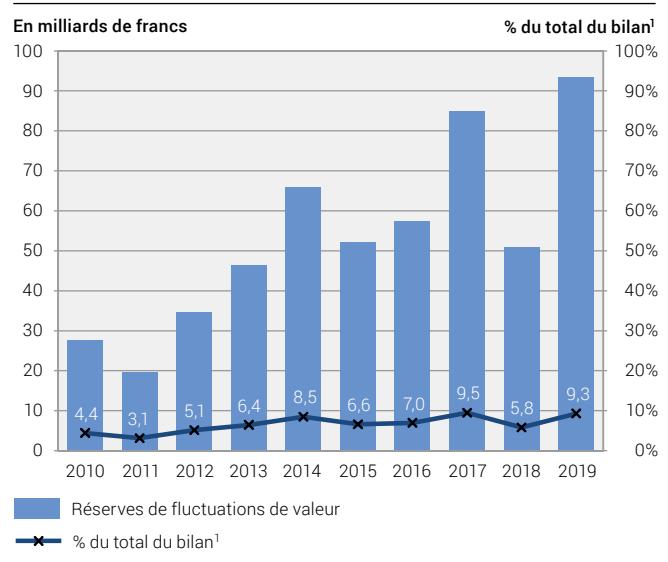
4 Passifs et données techniques

Constitution importante de réserves de fluctuations de valeur

L'année très favorable pour les placements en 2019 a conduit à une augmentation importante du niveau des réserves de fluctuations de valeur destinées à lisser les variations temporaires liées aux risques des placements (graphique G 4.1 et tableau T 4.1). Fin 2019, l'ensemble de ces réserves se sont élevées à 93,5 milliards de francs, contre 50,8 milliards fin 2018 (+84,1%, soit une augmentation de 42,7 milliards). En pourcentage du total du bilan, elles sont ainsi revenues à un niveau similaire à 2017, soit de 9,3% (contre 9,5% fin 2017). Pour les institutions où un taux individuel peut être calculé et comparé¹, ce taux était majoritairement supérieur à 10% fin 2019 (graphique G 4.2). En effet, plus des deux tiers (67,2%) de ces institutions avaient une réserve de fluctuation de valeur de plus de 10% du total de leur bilan et elles représentaient la moitié des assurés actifs (46,0%) et du total du bilan (50,0%). Seulement 2% n'avaient aucune réserve de fluctuation de valeur et pas de fonds libres.

Réserves de fluctuations de valeur, de 2010 à 2019

G 4.1



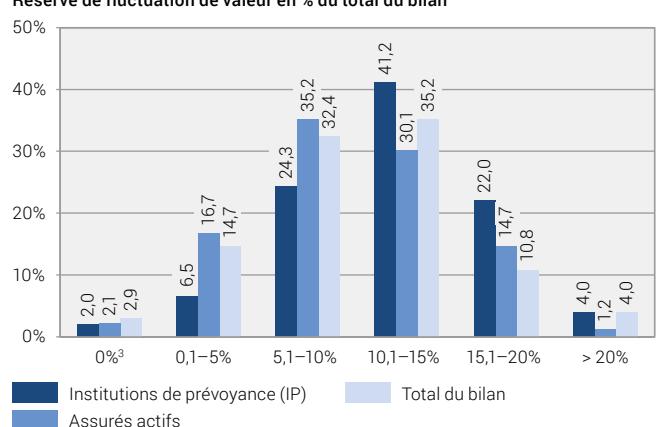
Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2019

© OFS 2021

Parts des institutions de prévoyance, des assurés actifs et du total du bilan selon le volume de la réserve de fluctuation de valeur, en 2019¹

G 4.2

Réserve de fluctuation de valeur en % du total du bilan²



¹ IP enregistrées autonomes et semi-autonomes sans les IP de droit public avec garantie de l'Etat/ capitalisation partielle selon l'art. 72c LPP. Tous les calculs sur les données individuelles de ce chapitre ne résultant pas de la comptabilité sont effectués sur cet univers. Cela concerne donc également la présentation des résultats pour les taux de couverture, les taux d'intérêt techniques et les autres paramètres techniques.

² sans les passifs de contrats d'assurance

³ sans la réserve de fluctuation de valeur et les fonds libres

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2019

© OFS 2021

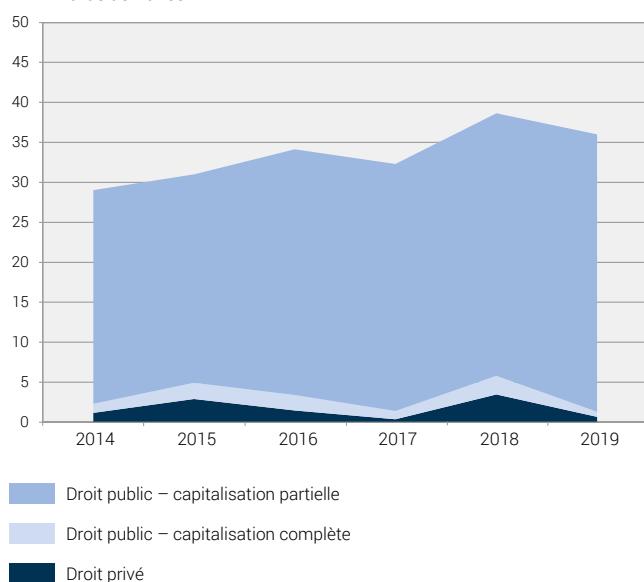
Un plus faible découvert globallement

Le découvert global a diminué fin 2019, sans toutefois atteindre le niveau de 2017 (graphique G 4.3 et tableau T4.1). Il a en effet diminué de 6,8% pour s'établir à 36,0 milliards de francs en 2019, contre 32,3 milliards en 2017. Cette diminution de 2,6 milliards de francs par rapport à l'année 2018 se décompose comme suit: -2,8 milliards (-80,6% et 0,7 milliard en découvert) pour les caisses de droit privé, -1,7 milliard (-72,5% et 0,6 milliard en découvert) pour les caisses de droit public en capitalisation complète et +1,9 milliard (+5,7% et 34,7 milliards en découvert) pour les caisses de droit public sous le régime de capitalisation partielle. Ces dernières, qui bénéficient d'une garantie de l'État et qui représentaient l'essentiel du découvert global restant, soit 96,4%, ont donc connu une augmentation de leur découvert en 2019 (tableau T4.2). D'un nombre constant de 31 institutions enregistrées, ces institutions en capitalisation partielle incluaient encore 8,4% des assurés actifs et 14,9% de la fortune totale à la fin de l'année 2019.

Découvert des institutions de prévoyance selon la forme juridique, de 2014 à 2019

G 4.3

En milliards de francs



Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2019

© OFS 2021

+42,7 milliards de réserves de fluctuations de valeur
-2,6 milliards de découvert global

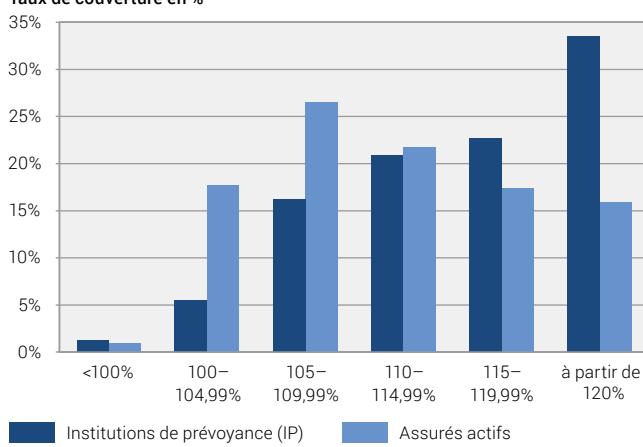
Et donc une amélioration des taux de couverture

Individuellement, les taux de couverture présentés par les caisses de pensions suisses se sont sensiblement améliorés fin 2019 (tableau T4.3 et graphique G 4.4). L'essentiel des caisses avait un taux de couverture au-dessus de 100%. Seul 1,2% des institutions de prévoyance, représentant 0,9% des assurés actifs, affichaient encore un taux en dessous de 100% fin 2019, contre respectivement 7,9% et 16,1% fin 2018. Un tiers (33,5%) des institutions présentait même désormais un taux supérieur à 120% fin 2019, incluant 15,9% de l'ensemble des assurés.

Parts des institutions de prévoyance et des assurés actifs selon le taux de couverture, en 2019¹

G 4.4

Taux de couverture en %



¹ IP enregistrées autonomes et semi-autonomes sans les IP de droit public avec garantie de l'Etat/capitalisation partielle selon l'art. 72c LPP

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2019

© OFS 2021

Lettre «H»: une rupture dans la tendance de long terme

Les capitaux de prévoyance et provisions techniques (lettre «H», selon Swiss GAAP RPC 26) ont fortement augmenté en 2019. Le changement de solution de réassurance opéré durant l'année 2019 (voir chapitre 2) a entraîné, en plus de la constitution régulière de ces capitaux et provisions, un transfert important. Ce transfert explique une augmentation singulièrement élevée de la lettre «H» (graphique G 4.5 et tableau T 4.1) ainsi qu'une cassure dans la tendance croissante de long terme (graphique G 4.6). D'une augmentation moyenne par année de 4,1% entre 2010 et 2018, l'année 2019 a en effet été marquée par une rupture avec une augmentation de 9,8%, soit 81,3 milliards de francs, pour s'établir à un total de 914,1 milliards.

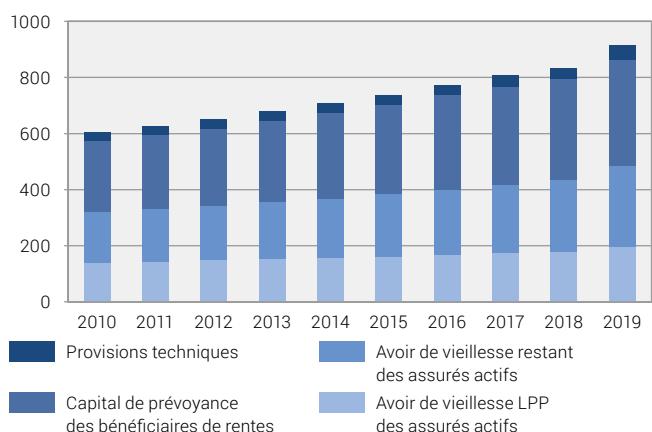
Évolution des éléments de la lettre «H»

Fin 2019, le capital de prévoyance des assurés actifs s'est élevé à 483,8 milliards de francs (+11,5%) (graphique G 4.5 et tableau T 4.1). Le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes, avec 379,3 milliards, a également augmenté (+5,0%), mais proportionnellement moins que celui des assurés actifs. Le reste correspondait à des provisions techniques de 51,0 milliards, en augmentation par rapport à l'année 2018 de 35,1%. Finalement, la part de l'avoir de vieillesse LPP² dans le capital de prévoyance des assurés actifs a légèrement diminué fin 2019. D'un montant total de 197,0 milliards de francs, cette part couvrant le minimum LPP obligatoire représentait 40,7%, contre 41,2% fin 2018. Cette part est restée au-dessus de 40% depuis 2010.

Décomposition des capitaux de prévoyance et provisions techniques (H), de 2010 à 2019¹

G 4.5

En milliards de francs

¹ sans les passifs de contrats d'assurance

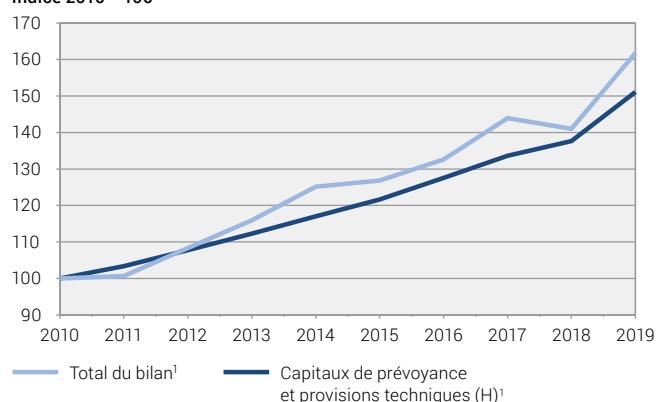
Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2019

© OFS 2021

Total du bilan versus capitaux de prévoyance et provisions techniques (H), de 2010 à 2019

G 4.6

Indice 2010 = 100

¹ sans les passifs de contrats d'assurance

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2019

© OFS 2021

² Sans la part provenant des contrats d'assurance. En comptabilisant les avoirs de vieillesse LPP des contrats d'assurance, ceux-ci se sont montés à 237,3 milliards de francs fin 2019 (+2,9%; tableau T 4.1).

Baisse encore prononcée des taux d'intérêt techniques

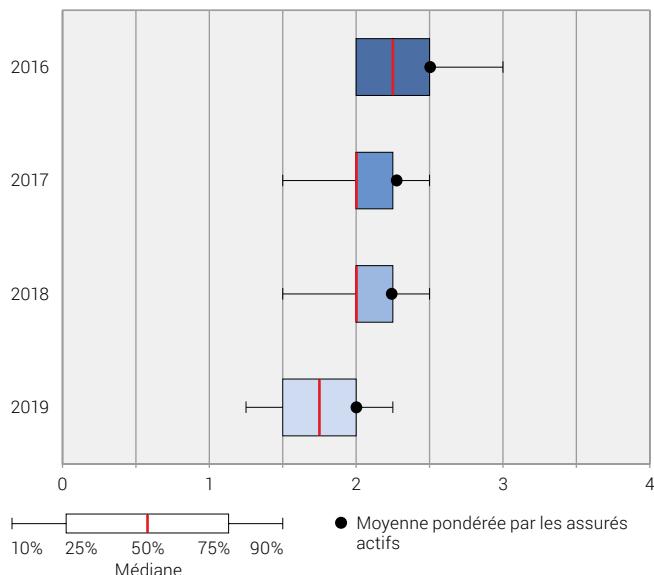
En sus des développements positifs pour la situation financière des caisses de pensions, les hypothèses des paramètres techniques ont été réévaluées avec prudence. En particulier, les taux d'intérêt techniques appliqués individuellement pour évaluer les engagements ont continué leur baisse amorcée depuis plusieurs années pour s'adapter à l'environnement économique (tableau T4.4). La révision de la DTA 4 de la CSEP, rendue obligatoire en 2019 et imposant des bornes supérieures plus strictes, est une pression supplémentaire vers cette baisse et va dans la même direction. Fin 2019, 5,2% des assurés actifs étaient affiliés à une caisse de pensions affichant un taux d'intérêt technique de moins de 1,5%, contre seulement 0,7% en 2016. Les caisses appliquant un taux entre 1,5% et 1,99% incluaient désormais un tiers des assurés (33,1%), contre seulement 3,6% en 2016 et 16,4% en 2018³. En moyenne⁴, le taux d'intérêt technique a donc subi une baisse marquée (graphique G 4.7): de 2,54% en 2016, 2,28% en 2017, 2,19% en 2018, à 2,01% en 2019. Il en est de même pour la médiane qui est passée de 2,25% en 2016 à 1,75% en 2019. En termes de dispersion, pour l'année 2019, la moitié des caisses appliquait un taux d'intérêt technique compris entre 1,5% et 2,0% et huit caisses sur dix un taux entre 1,25% et 2,25%.

Et autres paramètres techniques plus prudents

Individuellement pour l'exercice 2019, les bases actuarielles les plus récentes ont été dans l'ensemble appliquées (bases LPP 2015 pour 87,0% des institutions et bases VZ 2015 pour 7,3% des institutions)⁵. L'utilisation de tables de mortalité dites de génération a également été davantage favorisée, au détriment des tables périodiques (tableau T4.5). La part des institutions utilisant des tables de génération est ainsi passée de 34,9% en 2018 à 40,6% en 2019, incluant près de la moitié des assurés actifs (49,7%, contre 43,2% en 2018) et plus de la moitié des bénéficiaires de rentes (57,9%, contre 51,5% en 2018).

Dispersion des taux d'intérêt techniques, de 2016 à 2019¹

G 4.7



¹ Institutions de prévoyance (IP) enregistrées autonomes et semi-autonomes sans les IP de droit public avec garantie de l'État/capitalisation partielle selon l'art. 72c LPP

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2019

© OFS 2021

³ Une tendance entre des taux d'intérêt techniques plus faibles et une part, en moyenne, de bénéficiaires de rentes (par rapport au nombre d'assurés actifs) plus élevée, ne semblait toutefois pas clairement se dessiner fin 2019.

⁴ La moyenne est pondérée par le nombre d'assurés actifs et calculée sur les institutions ayant déclaré cette donnée lors de l'enquête.

⁵ Les 5,7% restants des institutions utilisaient une autre base actuarielle ou n'avaient pas déclaré cette donnée dans le questionnaire de l'enquête.

Engagements, réserves et capitaux de prévoyance, en 2018 et en 2019

T4.1

Passifs en millions de francs	Ensemble des institutions de prévoyance	Variation en %	Institutions de prévoyance				2019	
			Forme juridique		Forme administrative			
			de droit public	de droit privé	Fondations collectives et communes	Autres		
		2018	2019					
D Engagements	14 784	14 287	-3,4	1 212	13 075	9 212	5 075	
Prestations de libre passage et rentes	10 953	11 018	0,6	925	10 093	7 365	3 653	
Banques, assurances	843	493	-41,5	74	419	299	194	
Autres dettes	2 988	2 776	-7,1	213	2 563	1 548	1 228	
E Compte de régularisation passif	2 671	1 929	-27,8	158	1 771	1 281	648	
F Réserves de cotisations de l'employeur	9 129	9 248	1,3	1 650	7 598	4 578	4 670	
sans renonciation à l'utilisation	6 822	7 683	12,6	448	7 235	3 551	4 132	
assortie d'une renonciation à l'utilisation	2 307	1 565	-32,2	1 202	363	1 027	538	
G Provisions non techniques	711	774	8,8	262	512	579	195	
H Capitaux de prévoyance et provisions techniques¹	832 830	914 130	9,8	261 980	652 150	456 821	457 309	
Capital de prévoyance assurés actifs	433 921	483 820	11,5	114 180	369 640	264 834	218 986	
Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	361 130	379 261	5,0	131 686	247 575	166 034	213 227	
Provisions techniques	37 779	51 049	35,1	16 114	34 935	25 953	25 096	
I Réserves de fluctuations de valeur	50 797	93 528	84,1	15 814	77 714	35 742	57 786	
J Capital de fondation, fonds libres	3 554	7 261	104,3	142	7 119	3 324	3 937	
J Découvert²	-38 629	- 36 016	-6,8	-35 341	-675	-30 273	-5 743	
Total des passifs¹	875 847	1 005 141	14,8	245 877	759 264	481 264	523 877	
Passifs de contrats d'assurance	147 162	126 478	-14,1	75	126 403	118 306	8 172	
Avoir de vieillesse LPP selon les comptes témoins ³	230 471	237 255	2,9	43 406	193 849	157 842	79 413	

¹ sans les passifs de contrats d'assurance² y compris les engagements non capitalisés des institutions de droit public³ y compris les avoirs de vieillesse LPP des contrats d'assurance

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2019

© OFS 2021

Institutions de prévoyance enregistrées de droit public avec ou sans garantie de l'État, en 2018 et en 2019

T4.2

Régime et garantie	Institutions de prévoyance		Assurés actifs		Découvert en millions de francs		Total du bilan ¹ en millions de francs	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Total	71	70	585 857	597 437	35 146	35 341	221 742	245 874
Capitalisation partielle ²	31	31	358 631	366 155	32 822	34 702	135 042	149 439
Capitalisation complète ³	40	39	227 226	231 282	2 324	639	86 700	96 435

¹ sans les actifs/passifs de contrats d'assurance² prestations sous garantie de l'État selon l'art. 72c LPP³ sans garantie de l'État

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2019

© OFS 2021

Institutions de prévoyance (IP) et assurés actifs selon le taux de couverture, en 2018 et en 2019¹**T4.3**

Taux de couverture en %	Institutions de prévoyance		Part en %		Assurés actifs		Part en %	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Total	1 212	1 169	100,0	100,0	2 804 909	3 112 263	100,0	100,0
< 100	95	14	7,9	1,2	453 095	27 398	16,1	0,9
100 – 104,99	256	65	21,1	5,5	792 912	550 237	28,3	17,7
105 – 109,99	289	189	23,8	16,2	747 588	825 900	26,6	26,5
110 – 114,99	258	244	21,3	20,9	398 381	676 539	14,2	21,7
115 – 119,99	122	265	10,1	22,7	296 114	538 119	10,6	17,3
à partir de 120	192	392	15,8	33,5	116 819	494 070	4,2	15,9

¹ IP enregistrées autonomes et semi-autonomes sans les IP de droit public avec garantie de l'État/capitalisation partielle selon l'art. 72c LPP; sans les IP sans données

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2019

© OFS 2021

Assurés actifs et part des bénéficiaires de rentes¹ selon le taux d'intérêt technique, de 2016 à 2019**T4.4**

Taux d'intérêt technique ²	2016		2017		2018		2019	
	Assurés actifs	Part des bénéficiaires de rentes en %	Assurés actifs	Part des bénéficiaires de rentes en %	Assurés actifs	Part des bénéficiaires de rentes en %	Assurés actifs	Part des bénéficiaires de rentes en %
Total	2 629 757	28,5	2 720 619	28,2	2 804 909	27,8	3 112 405	27,1
< 1,5%	17 564	40,0	25 472	47,1	29 737	43,0	162 806	51,5
1,50 – 1,99%	93 365	34,7	294 824	25,4	460 116	37,2	1 031 629	27,7
2,00 – 2,49%	824 348	34,6	1 251 328	33,3	1 336 842	30,2	1 135 420	30,9
2,50 – 2,99%	836 839	27,0	756 968	21,4	721 040	19,6	598 961	12,9
3,00 – 3,49%	593 473	24,4	249 913	31,9	142 287	22,6	124 843	23,4
3,50 – 3,99%	97 695	33,7	47 280	17,6	43 027	18,3	9 661	41,1
à partir de 4,0%	66 271	6,7	94	36,2	100	34,0	89	38,2
sans données ³	100 202	15,6	94 740	13,2	71 760	17,1	48 996	21,1

¹ par rapport au nombre d'assurés actifs² des institutions de prévoyance (IP) enregistrées autonomes et semi-autonomes sans les IP de droit public avec garantie de l'État/capitalisation partielle selon l'art. 72c LPP³ p. ex. quelques institutions de prévoyance qui n'assurent pas elles-mêmes les prestations sous forme de rentes

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2019

© OFS 2021

Institutions de prévoyance (IP), assurés actifs et bénéficiaires de rentes selon la table de mortalité, en 2018 et en 2019**T4.5**

	IP		Assurés actifs		Bénéficiaires de rentes	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Total des IP¹	1 212	1 171	2 804 909	3 112 405	781 079	842 123
IP à l'aide de tables périodiques	685	626	1 552 025	1 538 676	366 225	349 340
IP à l'aide de tables de génération	423	476	1 210 798	1 546 986	402 541	487 507
IP sans données correspondantes	104	69	42 086	26 743	12 313	5 276

¹ IP enregistrées autonomes et semi-autonomes sans les IP de droit public avec garantie de l'État/capitalisation partielle selon l'art. 72c LPP

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2019

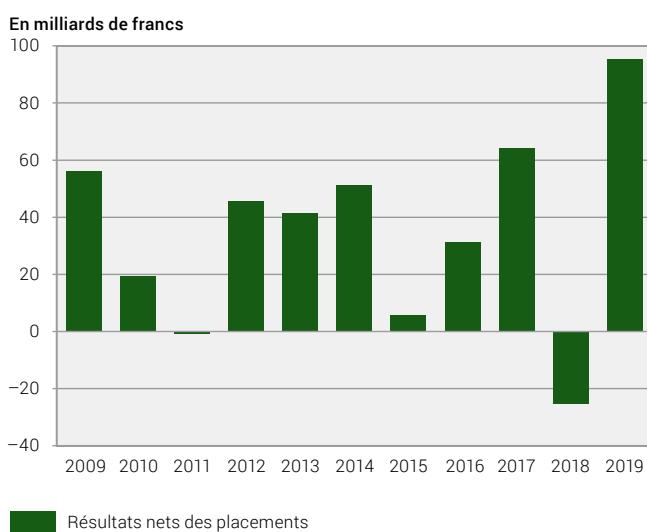
© OFS 2021

5 Compte d'exploitation

Un résultat net des placements très positif

Suite à une évolution positive des marchés financiers, le résultat net des placements a été considérablement élevé en 2019 (graphique G 5.1). L'ensemble des caisses de pensions suisses a réalisé un résultat de 95,5 milliards de francs, contre -25,5 milliards pour l'exercice 2018 (tableau T 5.2). Ce très bon résultat a notamment permis aux institutions de résorber le découvert global et d'augmenter les réserves de fluctuations de valeur¹. Il a également permis, dans une certaine mesure, de rémunérer le capital épargne, en valeur absolue et au total, de près du double (+95,7%), soit à hauteur de 10,3 milliards de francs (contre 5,3 milliards en 2018).

Résultats nets des placements, de 2009 à 2019 G 5.1

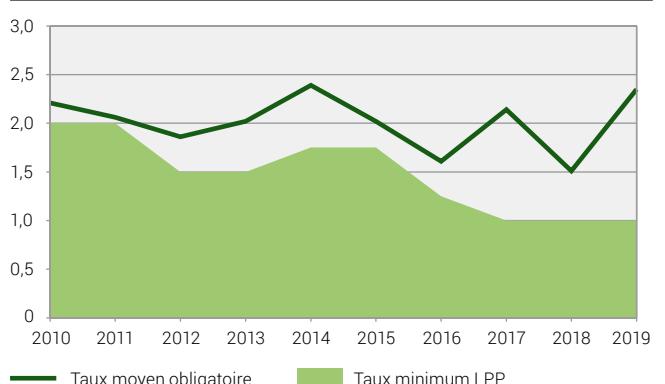


Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2019

© OFS 2021

Taux d'intérêt moyens crédités versus le taux minimum LPP, de 2010 à 2019¹

G 5.2



¹ pondéré par le capital de prévoyance des assurés actifs

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2019

© OFS 2021

Un taux d'intérêt moyen crédité élevé

Cette rémunération globale particulièrement élevée se transpose par un taux d'intérêt moyen crédité au capital épargne bien supérieur en 2019 (graphique G 5.2). En moyenne², les institutions de prévoyance ont déclaré avoir appliqué un taux de 2,35% sur l'avoir de vieillesse LPP de leurs assurés, soit pour la partie obligatoire. Ce taux était de 1,51% pour 2018 et n'avait jamais atteint ce niveau au cours des dernières années. Le taux moyen obligatoire est également, en 2019 et au fil des années, resté au-dessus du taux minimum LPP fixé par le Conseil fédéral.

¹ La constitution du capital de prévoyance des assurés actifs singulièrement très élevée (+245,2%) en 2019 (41,0 milliards de francs vs 11,9 milliards en 2018) est principalement explicable par le changement de solution de réassurance décrit au chapitre 2 qui a notamment entraîné un transfert des capitaux de prévoyance (tel que commenté au chapitre 4).

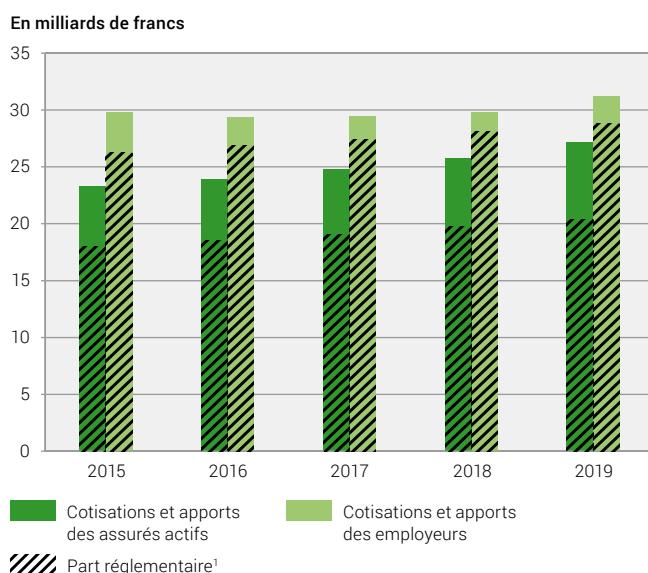
² La moyenne est pondérée par le capital de prévoyance des assurés actifs et calculée sur les institutions ayant déclaré cette donnée lors de l'enquête.

Plus de cotisations reçues

Dans l'ensemble, les cotisations et apports ont continué d'augmenter durant l'année 2019 (tableau T5.1 et graphique G5.3). Les assurés actifs ont contribué en apportant plus de 27 milliards de francs (+5,6%) et les employeurs ont apporté un montant supérieur s'élevant à plus de 31 milliards (+4,7%). La part des versements réglementaires³ était de 75,1% pour les assurés actifs et 92,4% pour les employeurs, contre respectivement 76,6% et 94,3% en 2018. Ces proportions ont donc légèrement diminué en 2019 mais restent relativement élevées. La différence pour les assurés actifs réside dans des apports sous forme de rachats et versements uniques d'un montant de 6,8 milliards de francs. Ces derniers ont continué d'augmenter en 2019 (+12,7%, soit 6,0 milliards en 2018). En 2010, les rachats et versements uniques des assurés actifs se montaient alors à 4,1 milliards de francs. Ils ont donc particulièrement augmenté depuis 2010 (+66,2%), et cela malgré une augmentation durant la même période de 17,5% des assurés actifs et de 50,2% de l'ensemble de leur capital de prévoyance.

Cotisations et apports, de 2015 à 2019

G5.3



Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2019

© OFS 2021

Plus de prestations versées

L'ensemble des prestations réglementaires versées par les caisses de pensions a également continué d'augmenter en 2019 (tableau T5.1). La majorité (59,8%) de ces prestations étaient des rentes de vieillesse pour un montant total de 23,7 milliards de francs (+2,4%). Durant l'année 2019, 4,0 milliards de francs (+0,9%) ont été payés sous forme de rentes de survivants, aux conjoints et orphelins, et 2,2 milliards (+1,4%) sous forme de rentes d'invalidité. À nouveau en forte augmentation pour l'année 2019, un total de 8,9 milliards de francs (+11,1%, soit 8,0 milliards en 2018) a également été versé aux assurés ayant choisi de retirer leur capital à la retraite⁴.

Prestations versées, en francs:

24 milliards rentes de vieillesse

4 milliards rentes de survivants

2 milliards rentes d'invalidité

9 milliards capital vieillesse

Des frais d'administration constants

Au total, les frais d'administration directe des caisses de pensions⁵ se sont montés à 0,9 milliard de francs pour l'exercice 2019 (+2,0%) (tableau T5.2). Ils sont restés constants en proportion du total des assurés actifs. En 2019, ces frais se sont élevés à 217 francs par assuré, contre 218 francs en 2018.

³ incluant les cotisations réglementaires, supplémentaires et d'assainissement

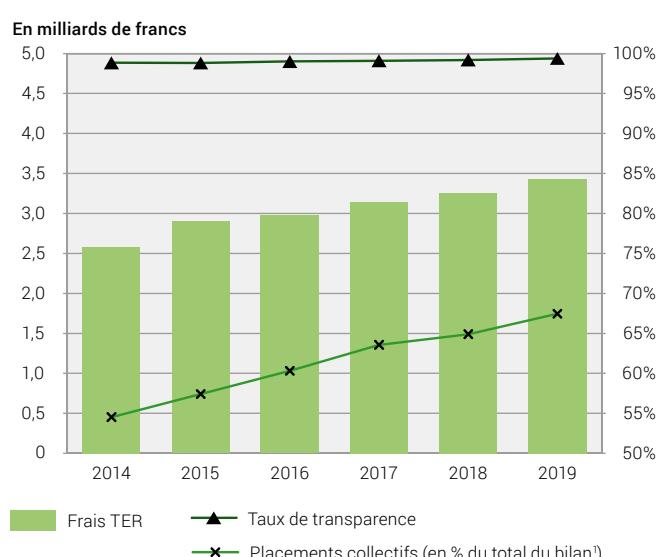
⁴ De plus amples détails relatifs aux prestations et à leurs bénéficiaires sont disponibles dans le chapitre suivant.

⁵ au sens de l'art. 48a, al. 1 de l'OPP2, sans les frais de gestion de la fortune (point b) qui sont présentés séparément dans le compte d'exploitation

Des frais de gestion de la fortune en baisse

Les frais liés à l'administration de la fortune ont diminué de 0,49% à 0,44% (en pourcentage du total du bilan) pour l'année 2019 (tableau T 5.2). Sur les 4,4 milliards de francs déboursés en 2019 pour l'ensemble de la gestion de la fortune, environ les trois quarts (77,4%) étaient attribuables à des frais TER en lien avec les placements collectifs (graphique G 5.4). Le montant total des frais TER a continué d'augmenter en 2019 et représentait 3,4 milliards de francs (+5,5%). Cette augmentation reste néanmoins plus faible que l'augmentation de la valeur totale des placements collectifs (+19,3%) fin 2019. En proportion des placements collectifs, les frais TER ont ainsi diminué de 0,57% à 0,51%. De plus, le taux de transparence associé à l'ensemble des placements s'est encore renforcé pour se rapprocher de 100%. Ce taux était en moyenne⁶ de 99,39% en 2019, contre 99,20% en 2018 et 98,84% en 2014.

Frais TER, placements collectifs et taux de transparence, de 2014 à 2019 **G 5.4**



¹ sans les actifs de contrats d'assurance

Les valeurs agrégées dans la présente publication ne correspondent **pas** aux chiffres macroéconomiques apurés des **transferts internes** à l'intérieur du système, entre institutions de prévoyance.

⁶ La moyenne est calculée sur les institutions ayant déclaré cette donnée dans le questionnaire de l'enquête.

Compte d'exploitation, en 2018 et en 2019, 1^{re} partie

T5.1

	Cotisations et prestations	En millions de francs		Variation en %
		2018	2019	
K	Cotisations et apports ordinaires et autres	56 204	58 856	4,7
	Cotisations réglementaires – assurés actifs	19 620	20 326	3,6
	Cotisations réglementaires – employeurs	27 679	28 572	3,2
	Prélèvement des réserves de cotisations de l'employeur pour le financement de cotisations	-683	-696	1,9
	Cotisations de fondations de financement ou d'autres IP, cotisations de tiers	540	334	-38,1
	Cotisations supplémentaires (primauté des prestations) – assurés actifs	47	27	-41,6
	Cotisations supplémentaires (primauté des prestations) – employeurs	86	54	-37,0
	Versements uniques et sommes des rachats – assurés actifs	6 016	6 778	12,7
	Versements uniques et sommes des rachats – employeurs	1 186	1 978	66,7
	Cotisations d'assainissement – assurés actifs	61	57	-6,3
	Cotisations d'assainissement – employeurs	340	193	-43,2
	Cotisations d'assainissement – bénéficiaires de rentes	-	-	...
	Apports dans les réserves de cotisations de l'employeur	1 185	1 103	-6,9
	Subsides du fonds de garantie	127	130	2,5
L	Prestations d'entrée	38 180	47 623	24,7
	Apports de libre passage	33 877	43 808	29,3
	Attributions en cas de reprise d'effectifs d'assurés	3 452	2 916	-15,5
	Remboursement de versements anticipés pour l'EPL/divorce	851	899	5,6
K-L	Apports provenant de cotisations et de prestations d'entrée	94 384	106 479	12,8
M	Prestations réglementaires	-38 094	-39 650	4,1
	Rentes de vieillesse	-23 169	-23 725	2,4
	Rentes de survivants	-3 917	-3 955	0,9
	Rentes d'invalidité	-2 130	-2 160	1,4
	Autres prestations réglementaires	-10	-5	-45,7
	Prestations en capital à la retraite	-7 993	-8 881	11,1
	Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité	-875	-924	5,7
N	Prestations extra-réglementaires	-68	-57	-14,8
O	Prestations de sortie, versements anticipés, etc.	-47 434	-51 162	7,9
	Prestations de libre passage en cas de sortie	-43 831	-47 370	8,1
	Transfert de fonds supplémentaires lors d'une sortie collective	-1 307	-1 464	12,0
	Versements anticipés pour l'EPL/divorce	-2 296	-2 328	1,4
M-O	Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-85 596	-90 869	6,2

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2019

© OFS 2021

Compte d'exploitation, en 2018 et en 2019, 2^e partie

T5.2

		En millions de francs		Variation en %
		2018	2019	
P/Q	Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations	-27 732	-83 689	201,8
	Dissolution (+)/constitution (-) de capital de prévoyance assurés actifs, libération de primes incl.	-11 886	-41 031	245,2
	Charges (-)/produits (+) de liquidation partielle	-97	65	...
	Dissolution (+)/constitution (-) de capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	-12 085	-18 893	56,3
	Dissolution (+)/constitution (-) de provisions techniques	1 194	-13 345	...
	Rémunération du capital épargne	-5 283	-10 341	95,7
	Dissolution (+)/constitution (-) de réserves de cotisations de l'employeur	425	-144	...
R	Produits de prestations d'assurance	24 088	44 350	84,1
	Prestations d'assurance	23 605	43 096	82,6
	Parts aux bénéfices des assurances	483	1 254	159,6
S	Charges d'assurance	-22 574	-21 495	-4,8
	Primes d'assurance: partie épargne	-7 716	-5 842	-24,3
	Primes d'assurance: partie risque	-2 511	-2 365	-5,8
	Primes d'assurance: partie frais de gestion	-731	-714	-2,4
	Apports uniques aux assurances	-11 272	-12 187	8,1
	Utilisation de la part aux bénéfices des assurances	-151	-157	4,0
	Cotisations au fonds de garantie	-193	-230	19,2
K-S	Résultat net de l'activité d'assurance	-17 430	-45 224	159,5
T	Résultat net des placements	-25 493	95 465	...
	dont frais d'administration de la fortune	-4 265	-4 435	4,0
U	Dissolution (+)/constitution (-) de provisions non techniques	-8	-50	490,4
V	Autres produits	130	213	63,8
	Produits de prestations fournies	49	54	10,1
	Produits divers	81	159	96,7
W	Autres charges	-86	-84	-2,6
X	Frais d'administration	-924	-942	2,0
	Administration générale	-727	-738	1,5
	Marketing et publicité	-25	-28	12,3
	Courtages	-82	-88	7,5
	Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle	-74	-74	-0,4
	Autorités de surveillance	-16	-14	-7,2
K-X	Excédent des produits/charges avant constitution/dissolution des réserves de fluctuations de valeur	-43 811	49 378	...
Y	Dissolution (+)/constitution (-) des réserves de fluctuations de valeur	33 716	-42 920	...
Z	Excédent des produits (+)/excédent des charges (-)	-10 095	6 458	...

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2019

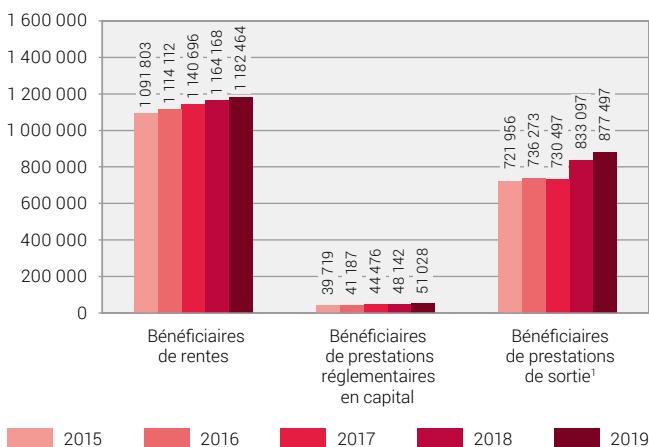
© OFS 2021

6 Bénéficiaires et prestations

Évolution générale des rentes

Les bénéficiaires de rentes, tout comme le montant des rentes versées, sont en constante augmentation dans les caisses de pensions suisses (graphique G6.1 et tableau T6.1). À la date de clôture de 2019, 1,2 million de personnes (+1,6%) recevaient une rente, pour un montant total de près de 30 milliards de francs (+2,2%)¹. Les rentes de vieillesse représentaient la grande majorité de ces prestations sous forme de rentes (69,3% des personnes et 79,6% des montants) (graphique G6.2). En tout, 819 887 retraités (+2,7%) touchaient une rente de vieillesse annuelle moyenne de 28 973 francs (+0,1%), soit 2414 francs par mois². Il y avait donc, en moyenne, 5,30 assurés actifs pour un retraité et ce chiffre est resté relativement stable ces dernières années. De plus, à la fin de l'année 2019, 190 604 survivantes et survivants (-0,2%) touchaient une rente de conjoint annuelle moyenne de 20 256 (+1,2%) et 113 029 personnes (-1,3%) une rente d'invalidité de 17 105 francs (+0,5%).

Bénéficiaires de prestations, de 2015 à 2019



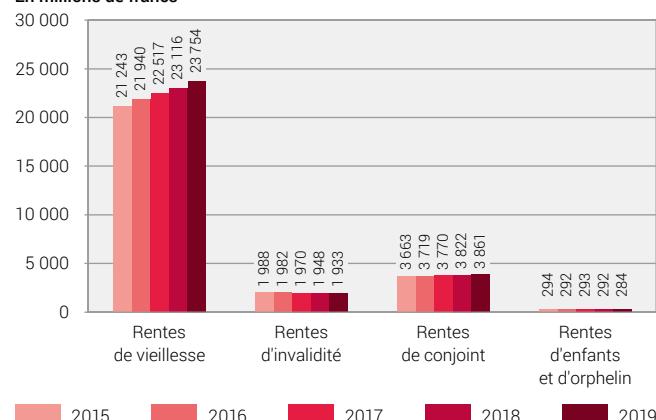
¹ versements anticipés inclus

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2019

Rentes de 2015 à 2019

G6.2

En millions de francs



Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2019

© OFS 2021

Prestations en capital en augmentation

Durant l'année 2019, un peu plus de 50 000 bénéficiaires (+6,0%) se sont vus verser une prestation réglementaire en capital, pour un montant total de près de 10 milliards de francs (+10,6%) (graphique G6.1 et tableau T6.1). En particulier, 45 426 personnes (+7,8%) ont choisi de retirer leur capital vieillesse à la retraite, intégralement ou partiellement, d'un montant moyen, en augmentation, s'élevant à 195 507 francs, contre 189 751 francs en 2018³.

Moyennes annuelles, en francs:

28 973	rentes de vieillesse
20 256	rentes de conjoint
17 105	rentes d'invalidité
195 507	capital vieillesse

¹ Tous les chiffres présentés dans ce chapitre correspondent aux rentes en cours annualisées à la date de clôture de l'exercice 2019. Ces chiffres peuvent donc légèrement différer de ceux présentés dans le compte d'exploitation (chapitre 5) qui comptabilisent les rentes effectivement versées et payées durant l'année 2019.

² Cette moyenne est une indication et doit être interprétée avec précaution. En effet, l'unité statistique reste l'institution et nous ne collectons que le montant total des prestations de tous les bénéficiaires au sein de chaque institution.

³ De plus amples informations relatives à ce choix des personnes arrivant à la retraite sont disponibles dans les résultats de la Statistique des nouvelles rentes (NRS) publiée par l'OFS.

Prestations de sortie: libre passage en hausse

Les prestations de sortie et versements anticipés, ainsi que leurs bénéficiaires, ont à nouveau connu une augmentation importante en 2019 (graphique G6.1 et tableau T6.1). Environ 900 000 personnes (+5,3%) ont bénéficié de prestations de sortie pour près de 50 milliards de francs (+7,7%). Plus de neuf prestations sur dix étaient des prestations de libre passage (PLP) suite à un changement ou arrêt d'emploi ou lors d'une sortie collective vers une autre institution de prévoyance. D'un montant total de 46,6 milliards de francs en 2019, ces prestations ont fortement augmenté cette année (+8,2% depuis 2018) tout comme ces quelques dernières années (+36,1% depuis 2015). Le montant de PLP moyen transféré durant l'année, vers une autre institution de prévoyance ou sur un compte ou une police de libre passage, a augmenté de 2,5% pour s'élever à 56 604 francs. Les trois autres éléments ci-dessous complètent, dans une moindre mesure, les prestations de sortie et versements anticipés des caisses de pensions suisses durant l'année 2019.

Prestations de sortie et versements anticipés, en francs:

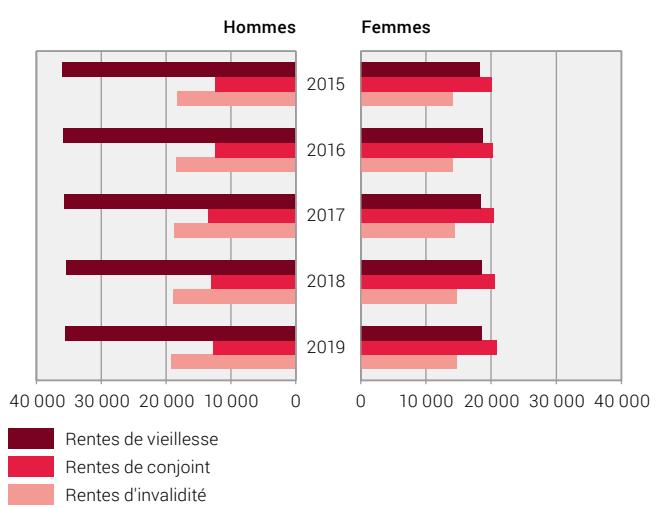
46,6 milliards	libre passage (PLP)
1,5 milliard	propriété du logement (EPL)
0,8 milliard	cas de divorce
0,7 milliard	paiements en espèces ⁴

Des différences entre femmes et hommes

Sans grands changements en 2019, les caisses de pensions ont continué de verser des montants de prestations très différents aux hommes et aux femmes (graphique G6.3 et tableau T6.2). L'une des explications de ces différences⁵ réside notamment dans une épargne vieillesse accumulée généralement plus faible pour les femmes que pour les hommes⁶. D'une tendance relativement stable, les rentes de vieillesse en cours fin 2019 étaient en moyenne près de deux fois plus élevées pour les hommes que pour les femmes (ratio de 1,91). En effet, plus de 300 000 femmes et environ 500 000 hommes touchaient une rente de vieillesse annuelle moyenne de respectivement 18 605 francs (+0,2%) et 35 560 francs (+0,5%). En sus, le capital vieillesse retiré par les hommes au moment de la retraite était en moyenne plus du double de celui des femmes (ratio de 2,26). Ces montants moyens étaient en revanche plus proches de la parité pour les rentes d'invalidité (ratio de 1,30) et la tendance restait inversée pour les rentes de conjoint (ratio de 0,61) qui étaient essentiellement (92,3%) touchées par des femmes.

Rentes annuelles moyennes par sexe,
en francs, de 2015 à 2019

G6.3



Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2019

© OFS 2021

⁴ Ces paiements en espèces incluent un départ définitif de la Suisse, une activité d'indépendant et une PLP inférieure aux cotisations annuelles de l'assuré.

⁵ Pour plus d'informations et une analyse détaillée des raisons de ces différences, vous pouvez vous référer au rapport de recherche n° 12/16 intitulé «Écart de rentes en Suisse: Différences entre les rentes de vieillesse des femmes et des hommes», publié par l'OFAS.

⁶ Bien qu'en légère augmentation en 2019, l'avoir de vieillesse correspondant au minimum LPP obligatoire des assurés actifs était encore, en moyenne, plus faible pour les femmes que pour les hommes (ratio de 1,62; tableau T6.2).

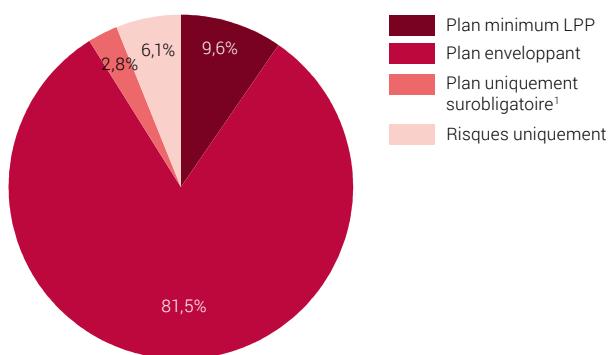
Des plans minimum LPP pour seulement 10% des assurés

À la fin de l'année 2019, les caisses de pensions suisses offraient 133 810 plans de prévoyance différents à leurs assurés. Moins d'un dixième des assurés actifs étaient affiliés à un plan n'offrant que les prestations obligatoires (graphique G6.4). La très grande majorité des assurés actifs, soit plus des huit dixièmes, était affiliée à un plan dit «enveloppant», couvrant des prestations réglementaires au-delà du minimum LPP. Ces proportions sont restées relativement constantes ces dernières années (tableau T6.3), bien qu'il y ait de plus en plus d'assurés ayant un plan enveloppant (81,5% en 2019 vs 80,4% en 2018) et de moins en moins ayant un plan minimum LPP (9,6% en 2019 vs 10,6% en 2018). De plus, l'essentiel (94,4%) des assurés dans un plan minimum LPP était affilié dans les fondations collectives et communes. Ce type de plans était donc principalement offert par ces fondations bien que ces dernières offraient également très majoritairement (78,5%) des plans enveloppants à leurs assurés.

Plus de détails relatifs aux plans de prévoyance, à l'étendue de leurs prestations réglementaires ainsi qu'à la structure des classes d'âge des assurés seront disponibles lors de la prochaine enquête complète de 2020.

Parts des types de plans des assurés actifs, en 2019

G6.4



¹ Le double comptage est compensé dans les plans surobligatoires.

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2019

© OFS 2021

Bénéficiaires et prestations, en 2018 et en 2019

T6.1

Genre de prestations	Bénéficiaires		Variation en %	Montant annuel en millions de francs		Variation en %	Moyenne en francs	
	2018	2019		2018	2019		2018	2019
Rentes¹	1 164 168	1 182 464	1,6	29 184	29 837	2,2
Rentes de vieillesse ²	798 554	819 887	2,7	23 116	23 754	2,8	28 947	28 973
Rentes d'invalidité	114 534	113 029	-1,3	1 948	1 933	-0,8	17 012	17 105
Rentes d'enfants ³	44 206	44 041	-0,4	196	192	-2,1	4 427	4 349
Rentes de conjoint	191 046	190 604	-0,2	3 822	3 861	1,0	20 008	20 256
Rentes d'orphelin	15 500	14 651	-5,5	96	92	-3,5	6 167	6 294
Autres rentes	328	252	-23,2	6	5	-23,4	18 116	18 071
Prestations réglementaires en capital	48 142	51 028	6,0	8 868	9 805	10,6
à la retraite	42 124	45 426	7,8	7 993	8 881	11,1	189 751	195 507
en cas de décès	5 723	5 237	-8,5	854	879	3,0	149 186	167 930
en cas d'invalidité	295	365	23,7	21	45	113,3	71 258	122 860
Prestations de sortie et versements anticipés	833 097	877 497	5,3	46 127	49 698	7,7
Prestations de libre passage (PLP)								
en cas de sortie	780 589	824 056	5,6	43 123	46 645	8,2	55 244	56 604
PLP payées en espèces	23 840	24 639	3,4	708	725	2,5	29 691	29 442
Retraits anticipés pour la propriété du logement (EPL)	19 714	19 491	-1,1	1 529	1 499	-2,0	77 559	76 908
Versements en cas de divorce	8 954	9 311	4,0	767	829	8,1	85 661	89 038

¹ bénéficiaires et rentes à la date de clôture

² y compris rentes transitoires et rentes de divorce

³ rentes d'enfants de retraités et d'enfants d'invalides

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2019

© OFS 2021

Femmes et hommes dans les caisses de pensions, en 2019

T6.2

À la date de clôture	Assurés actifs		Avoir de vieillesse LPP en millions de francs		Moyenne en francs	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
État à la fin de l'année	1 867 693	2 476 010	75 257	161 998	40 294	65 427
Genre de prestations	Bénéficiaires		Montant annuel en millions de francs		Moyenne en francs	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Rentes¹	546 707	577 065	10 371	19 182
Rentes de vieillesse ²	318 542	501 345	5 926	17 828	18 605	35 560
Rentes d'invalidité	52 066	60 963	767	1 166	14 733	19 131
Rentes de conjoint	175 990	14 614	3 676	185	20 887	12 661
Autres rentes	109	143	2	3	18 046	18 091
Prestations réglementaires en capital	19 606	31 422	2 249	7 556
à la retraite	17 233	28 193	1 890	6 991	109 679	247 970
en cas de décès	2 238	2 999	343	536	153 355	178 806
en cas d'invalidité	135	230	16	29	118 178	125 609
Prestations de sortie et versements anticipés	363 579	513 918	15 375 890	34 322 146

¹ bénéficiaires et rentes à la date de clôture, sans les rentes d'enfants et d'orphelin² y compris rentes transitoires et rentes de divorce

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2019

© OFS 2021

Institutions de prévoyance (IP) et assurés actifs selon la forme administrative et le type de plan,
de 2016 à 2019

T6.3

IP et assurés actifs	2016		2017		2018		2019	
	Toutes les IP	Fondations collectives et communes	Toutes les IP	Fondations collectives et communes	Toutes les IP	Fondations collectives et communes	Toutes les IP	Fondations collectives et communes
Total des IP	1 713	240	1 643	244	1 562	240	1 491	232
Total des assurés actifs	4 090 508	2 870 001	4 177 769	2 984 622	4 245 569	3 050 352	4 343 703	3 146 621
Assurés ayant un plan minimum LPP	419 398	391 337	452 970	424 113	448 338	422 211	418 408	395 107
Assurés ayant un plan enveloppant	3 291 369	2 208 452	3 348 498	2 289 767	3 412 346	2 348 273	3 539 346	2 470 244
Assurés selon des plans uniquement surobligatoires	138 887	77 557	148 466	80 311	146 799	88 956	142 996	78 694
Doubles comptages ¹	-24 260	-9 700	-34 192	-12 489	-36 986	-24 865	-21 512	-9 264
Assurés risques uniquement	265 114	202 355	262 027	202 920	275 072	215 777	264 465	211 840

¹ résultant des assurés qui figurent dans un plan de base (minimum LPP ou enveloppant) et dans un plan surobligatoire dans la même IP

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2019

© OFS 2021

7 Conception de l'enquête

But

Cette publication présente des résultats commentés permettant de mieux comprendre le paysage de la prévoyance professionnelle en Suisse. Elle rend compte en particulier de la situation et de l'évolution des caisses de pensions ou, dans le langage de spécialistes, institutions de prévoyance. Grâce aux résultats de la statistique des caisses de pensions, on peut répondre à des questions concrètes d'actualité et fournir des chiffres clés nécessaires aux décisions politiques et à la recherche. De manière générale, ces données intéressent les milieux scientifiques et politiques, des spécialistes et acteurs du domaine, des associations, des journalistes et le grand public. En produisant ces chiffres chaque année, il est possible de mieux informer sur l'état actuel du système suisse et de suivre son évolution¹. Ces données ont donc pour but principal une image agrégée. Elles n'offrent pas la possibilité de comparer les institutions ni d'établir un classement. Les résultats détaillés de cette publication se rapportent à la date du 31 décembre 2019, soit à l'exercice comptable à fin 2019.

Année sous revue:

Les chiffres et les résultats commentés de cette publication se rapportent à la date du **31 décembre 2019**, soit à l'exercice comptable 2019.

Déroulement

Les données sont collectées chaque année à l'aide de questionnaires électroniques remplis par les institutions de prévoyance. Le questionnaire standard utilisé repose sur les recommandations Swiss GAAP RPC 26 et est principalement basé sur les rapports annuels audités. Un système de plausibilité et l'expérience des collaborateurs de la section Prévoyance professionnelle (BEVO) de l'Office fédéral de la statistique (OFS) permettent d'assurer la qualité et la présentation des données. Les chiffres sont harmonisés en cas de fusion et liquidation d'institutions afin de permettre

l'agrégation des données au niveau national. Après traitement individuel de chaque questionnaire, les chiffres sont agrégés pour permettre de préserver l'anonymat et la protection des données des participants.

Contenu

Pour l'enquête annuelle, le questionnaire comprend un large ensemble de données principalement liées à la structure, aux assurés et à leurs prestations, ainsi qu'à des aspects techniques et aux postes détaillés relevant de la comptabilité (bilan et compte d'exploitation). Dans le but d'alléger la charge aux participants, un relevé des classes d'âge des assurés ainsi que des éléments réglementaires est effectué uniquement tous les cinq ans dans le cadre de l'enquête complète, et ce depuis 2005. En revanche, bien que le total des actifs/passifs de contrats d'assurance soit également relevé, il n'est pas compris dans la comptabilité, mais présenté de manière séparée. Les données relatives aux assurés et au compte d'exploitation provenant de ces réassurances restent quant à elles comptabilisées.

Autres publications liées à l'enquête

Les résultats définitifs et condensés de la statistique des caisses de pensions ont déjà paru via un communiqué de presse et sont disponibles en ligne depuis décembre 2020. En sus de graphiques et de tableaux, la banque de données de la statistique interactive (STAT-TAB) donne la possibilité à l'utilisateur d'effectuer sa propre sélection. Il peut alors construire le jeu de données répondant à ses besoins. Les principaux résultats ont aussi paru sous la forme d'un dépliant de poche intitulé «Statistique des caisses de pensions – Principaux résultats 2015–2019». Tous ces éléments sont disponibles en ligne sur www.statistique.ch → Trouver des statistiques → 13 – Sécurité sociale → Prévoyance professionnelle.

¹ Ceci est rendu possible par une enquête sur le sujet qui existe depuis 1987, la LPP (loi fédérale du 25 juin 1982 sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité) offrant un cadre légal depuis 1985. Elle est également comparable (et annuelle) depuis 2004, les normes Swiss GAAP RPC 26 relatives à la présentation des comptes des institutions de prévoyance offrant un cadre comptable.

Autres destinataires des données

L'enquête fournit également des données à d'autres acteurs de l'OFS, tels que les comptes nationaux et les comptes globaux de la protection sociale. Des chiffres sont livrés à d'autres organismes suisses comme, par exemple, à l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). Ils sont également repris à l'international dans les enquêtes de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ainsi que de l'Office statistique de l'Union européenne (Eurostat). Le questionnaire de cette enquête est basé sur et dans le respect des normes Swiss GAAP RPC 26. Cependant, ces autres destinataires de données peuvent expliquer les précisions supplémentaires et demandes spécifiques également inclus dans le questionnaire. Les différents besoins ainsi que l'évolution du cadre légal et comptable expliquent également les révisions nécessaires du questionnaire au fil des années.

L'institution de prévoyance comme unité statistique

L'enquête est menée exclusivement auprès des institutions de prévoyance offrant aux salariés et aux indépendants, dans le cadre du 2^e pilier², une protection contre les risques économiques liés à la vieillesse, au décès et à l'invalidité. Le relevé à la base de cette publication est effectué auprès de toutes les institutions de prévoyance de droit public et de droit privé, avec assurés actifs et prestations réglementaires, incluant les parties obligatoires et surobligatoires. L'enquête étant obligatoire sur le plan légal³, le taux de réponse est de 100%. Elle porte donc de manière exhaustive sur ces types d'institutions, bien que les institutions nouvellement créées durant l'année sous revue ne puissent pas être prises en compte. En 2019, cela représentait 1491 caisses de pensions.

Unité statistique:

IP = institution de prévoyance de droit public ou de droit privé, avec assurés actifs et prestations réglementaires, incluant les parties obligatoires et/ou surobligatoires
= caisse de pensions

Limitation du comptage multiple des assurés

Étant donné que l'unité statistique de cette enquête est l'institution et non l'assuré, on ne peut exclure un comptage multiple du nombre d'assurés entre les institutions. Il est en effet possible qu'un assuré soit affilié à plus d'une institution de prévoyance. De manière générale, si un assuré est affilié à un plan uniquement surobligatoire, cela signifie qu'il est également assuré à un plan minimum LPP ou enveloppant. Dans la mesure où ce cas se produit dans deux institutions différentes, il y a automatiquement double comptage. De même, bien que cela soit de moindre occurrence, il reste également possible qu'un assuré ayant deux emplois à temps partiel (dépassant le salaire d'entrée) soit affilié à deux institutions. Un bénéficiaire pourrait également toucher des prestations différentes de plusieurs institutions.

Publication complémentaire sur les fonds de bienfaisance

Afin de représenter au mieux le paysage de la prévoyance professionnelle en Suisse, des informations sur d'autres types d'institutions sont également collectées. Dans le cadre de la présente enquête annuelle 2019, les fonds de bienfaisance, les fondations de financement, les caisses de retraite anticipée ainsi que les caisses fermées pour rentiers et les institutions de prévoyance gelées ou sur le point de cesser leurs activités n'ont été consultés que sur le total du bilan⁴. Fin 2019, ces 1391 institutions représentaient un total du bilan de 17,2 milliards de francs. Des données plus détaillées sont relevées tous les cinq ans durant l'enquête complète. Les derniers résultats sont consultables en ligne dans la publication «Les fonds de bienfaisance en Suisse en 2015».

Institutions interrogées durant l'exercice 2019:

1491 caisses de pensions (cette publication)
1391 institutions telles que fonds de bienfaisance (publication complémentaire)

² Par 2^e pilier, on entend toutes les institutions de prévoyance actives au sens de la LPP. Cela comprend également les institutions non enregistrées comme celles résultant de l'art. 1e de l'OPP2 (ordonnance du 18 avril 1984 sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité).

³ selon la loi du 9 octobre 1992 sur la statistique fédérale (LSF) et en particulier l'art. 6 et l'annexe 56 de l'ordonnance du 30 juin 1993 concernant l'exécution des relevés statistiques fédéraux

⁴ Ne sont pas interrogées dans l'enquête: les fondations de libre passage, les fondations de placements pour caisses de pensions, les institutions qui n'accordent une aide qu'en cas de difficulté passagère, les caisses de régime de retraite ainsi que les caisses de pensions internationales.

Glossaire

Actifs/passifs de contrats d'assurance

Valeurs des contrats de réassurance auprès de compagnies d'assurance pour couvrir les engagements des institutions de prévoyance vis-à-vis de leurs assurés.

Avoir de vieillesse

Ensemble des bonifications de vieillesse annuelles créditées aux assurés, ainsi que des *prestations de libre passage* et des *rachats volontaires*, le tout majoré des *intérêts*. L'avoir de vieillesse LPP est la part provenant du minimum LPP obligatoire. Cette part doit être comptabilisée séparément (comptes témoins).

Caisse de pensions

se référer à *institution de prévoyance (IP)*

Capital de prévoyance

Capital de couverture nécessaire au financement de tous les engagements réglementaires pris envers les assurés actifs et les bénéficiaires de rentes. Il s'agit des *avoirs de vieillesse* et de la valeur actuelle des rentes acquises (y compris les *intérêts*) au jour déterminant.

Capitalisation partielle

Le choix de régime de financement de certaines institutions de prévoyance de *droit public* selon l'art. 72a de la LPP. Les institutions en capitalisation partielle bénéficient de la garantie de l'État (au sens de l'art. 72c de la LPP) pour leurs engagements.

Cotisations des assurés actifs

Versements réglementaires effectués par les salariés pour la prévoyance, composés des cotisations d'épargne vieillesse, ainsi que des éventuelles cotisations des risques et des contributions aux *frais d'administration*.

Cotisations des employeurs

Versements réglementaires effectués par les employeurs pour la prévoyance, composés des cotisations d'épargne vieillesse, des cotisations des risques ainsi que des contributions aux *frais d'administration*. La somme de ces cotisations doit être au moins égale à la somme des *cotisations des assurés actifs* (selon l'art. 66, al. 1 de la LPP).

Couverture des risques

se référer au *tableau T3* à la fin du glossaire

Découvert

Si le *taux de couverture* d'une institution de prévoyance est inférieur à 100%, il existe un découvert. Dans cette publication, cela inclut également les engagements non capitalisés des institutions de *droit public* en *capitalisation partielle*.

Enregistrement LPP

Toutes les institutions de prévoyance qui pratiquent le régime de l'assurance obligatoire de la LPP doivent se faire enregistrer dans le registre de la prévoyance professionnelle (selon l'art. 48 de la LPP).

Forme administrative

se référer au *tableau T2* à la fin du glossaire

Forme juridique

se référer au *tableau T1* à la fin du glossaire

Frais d'administration

Dans cette publication, les frais d'administration visibles dans le compte d'exploitation (au sens de l'art. 48a, al. 1 de l'OPP2) incluent séparément les frais liés à l'administration directe des caisses de pensions et ceux liés à la gestion de leur fortune.

Frais TER

Indication d'une partie des frais de gestion de la fortune liée aux *placements collectifs*. Conformément aux Directives n° 02/2013 du 23.04.2013 de la CHS PP, ces charges doivent être indiquées séparément dans l'annexe aux comptes, tout comme le taux de transparence associé aux frais liés à l'ensemble des placements.

Institution de prévoyance (IP)

Institution finançant des prestations périodiques (rentes) et/ou uniques (capital) à l'âge de la retraite et dans les cas de risques de décès et d'invalidité. Il s'agit de l'unité statistique de cette enquête et le mot «caisse de pensions» est alternativement utilisé dans cette publication.

Placements alternatifs

Une catégorie des placements comprenant tous les placements alternatifs autorisés selon l'art. 53, al. 1 de l'OPP2. Dans cette publication, cela inclut notamment Private Equity, Hedge Funds, Insurance Linked Securities, matières premières et infrastructures. Conformément à l'art. 53, al. 4 de l'OPP2, tous les placements alternatifs sont aussi des *placements collectifs*.

Placements collectifs

Placements en capital (au sens de l'art. 56 de l'OPP2) investis par le biais de fonds ou fondations de placements ainsi que de sociétés d'investissement.

Plan enveloppant

Plan de prévoyance réunissant des prestations obligatoires ainsi que surobligatoires.

Plan minimum LPP

Plan de prévoyance ne couvrant que la partie obligatoire.

Prestations de libre passage

Ensemble des *avoirs de vieillesse* (ou valeur des prestations acquises en *primauté des prestations*) qui doivent être transférées en cas de changement ou arrêt d'emploi d'un assuré. Les comptes ou dépôts auprès des fondations de libre passage ou les polices de libre passage auprès des compagnies d'assurance en font également partie. Ces prestations sont régies dans le cadre de la LFLP.

Primauté des cotisations

Les prestations de vieillesse sont fixées sur la base de l'*avoir de vieillesse* épargné grâce aux cotisations. Le régime légal obligatoire est établi sur la base de ce système.

Primauté des prestations

L'ensemble des prestations sont prédéterminées, et ce en pourcentage du salaire assuré.

Provisions techniques

Provisions dans le but de couvrir les risques actuariels supportés par l'institution de prévoyance elle-même (p. ex. pour l'augmentation de l'espérance de vie ou pour le changement de paramètres techniques).

Rachat

Un assuré actif a le droit de verser des sommes de rachat auprès de son institution de prévoyance afin d'atteindre les prestations maximales prévues par le règlement.

Réserve de fluctuation de valeur

Réserve admise selon *Swiss GAAP RPC 26* permettant de lisser sur plusieurs exercices comptables les variations temporaires liées à la comptabilisation des actifs aux valeurs du marché. L'institution de prévoyance détermine individuellement la valeur cible de cette réserve selon des critères de risques liés aux placements.

Résultat net des placements

Ce résultat inclut les produits directs des placements (p. ex. intérêts et dividendes) ainsi que les changements de valeurs des placements (gains ou pertes réalisé(e)s ou non), et est déduit des frais d'administration liés à la gestion de la fortune.

Swiss GAAP RPC 26

Normes comptables suisses relatives à la présentation des comptes des institutions de prévoyance (en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2004 et remaniées au 1^{er} janvier 2014). Les actifs sont évalués à la valeur actuelle applicable à la date de clôture des comptes. Des informations complémentaires au bilan et au compte d'exploitation doivent figurer dans l'annexe.

Table de mortalité

Table de probabilités et ordres de survie servant à calculer les engagements nécessaires. Cette table peut être périodique ou de génération. La table de génération intègre l'hypothèse de l'allongement futur de l'espérance de vie.

Taux de couverture

Rapport entre la fortune de prévoyance disponible et le *capital de prévoyance*, selon l'art. 44, al. 1 et l'annexe de l'OPP2.

Taux d'intérêt crédité

Taux d'intérêt effectif appliqué à l'*avoir de vieillesse* pour la rémunération du capital épargné.

Taux d'intérêt technique

Taux d'intérêt utilisé pour déterminer la valeur actuelle des prestations futures (et des cotisations futures en *primauté des prestations*).

Forme juridique d'une institution de prévoyance (IP)**T1**

Droit privé	IP créée par les employeurs en faveur de leurs salariés et de leurs proches sous la forme d'une fondation ou d'une société coopérative.
Droit public	IP créée en règle générale pour les salariés de la Confédération, des cantons et des communes. Dans certains cas, d'autres employeurs sans lien apparent peuvent également être affiliés à l'institution.

Forme administrative d'une institution de prévoyance (IP)**T2**

Fondation collective	IP qui est le plus souvent créée par une compagnie d'assurance, une banque ou une société fiduciaire afin de permettre à des employeurs indépendants les uns des autres de s'affilier. Chaque contrat d'affiliation (collectif d'assurés) constitue une œuvre de prévoyance et une comptabilité séparée est tenue.
Fondation commune	IP qui est le plus souvent créée par une association professionnelle afin de permettre aux employeurs faisant partie de cette organisation, mais financièrement et juridiquement indépendants les uns des autres, de s'affilier. Contrairement aux <i>fondations collectives</i> , elles tiennent généralement une comptabilité commune.

Couverture des risques d'une institution de prévoyance (IP)**T3**

Autonome (sans réassurance)	IP qui supporte l'intégralité des risques de vieillesse, de décès et d'invalidité.
Autonome (avec assurance excess-of-loss/stop-loss)	IP qui couvre toutes les prestations et réassure uniquement les risques de pointe.
Semi-autonome (rentes de vieillesse garanties par l'IP, couverture d'au moins un des risques de décès ou d'invalidité par une compagnie d'assurance)	IP qui prend à sa charge les rentes de vieillesse ou verse le capital aux destinataires. Les risques de décès et/ou d'invalidité sont entièrement pris en charge par une compagnie d'assurance.
Semi-autonome (constitution de l'épargne vieillesse par l'IP, couverture des risques restants par une compagnie d'assurance)	IP qui constitue uniquement l'épargne vieillesse pour acheter des rentes de vieillesse auprès d'une compagnie d'assurance. Tous les risques restants sont couverts par une compagnie d'assurance.
Collective (couverture de tous les risques par une compagnie d'assurance)	IP qui réassure l'intégralité des risques auprès d'une compagnie d'assurance. Ce transfert des risques ne doit pas être confondu avec l'affiliation d'un employeur auprès d'une <i>fondation collective</i> , d'où l'appellation «dite collective» dans cette publication.
Institution d'épargne	IP qui a pour seul but l'épargne vieillesse. Elle ne couvre ni le risque de décès ni celui d'invalidité.

Abréviations

al.	Alinéa	LPP 2015	Bases techniques publiées par Aon Suisse SA et Libera SA
art.	Article	LSF	Loi sur la statistique fédérale
BEVO	Section Prévoyance professionnelle de l'OFS	mios	Millions
bp	Point de base (basis point en anglais)	mrds	Milliards
Capital vieillesse	Prestation réglementaire en capital à la retraite	NRS	Statistique des nouvelles rentes de l'OFS
CHS PP	Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle	OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
CSEP	Chambre Suisse des experts en caisses de pensions	OFAS	Office fédéral des assurances sociales
DTA 4	Directive technique sur le taux d'intérêt technique de la CSEP	OFS	Office fédéral de la statistique
EPL	Encouragement à la propriété du logement	OPP2	Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité
Eurostat	Office statistique de l'Union européenne	PLP	Prestation de libre passage
fr.	Francs	Retraités	Bénéficiaires de rentes de vieillesse
IA	Impôt anticipé	STAT-TAB	Banque de données de la statistique interactive de l'OFS
IP	Institution de prévoyance	Swiss GAAP	Normes comptables suisses relatives à la présentation des comptes des institutions de prévoyance
Lettre «H»	Capitaux de prévoyance et provisions techniques, selon Swiss GAAP RPC 26	RPC 26	
LFLP	Loi fédérale sur le libre passage dans la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité	TER	Total expense ratio
LPP	Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité	VZ 2015	Bases techniques communes pour les caisses de droit public publiées par la caisse de pension de la Ville de Zürich

Programme des publications de l'OFS

En tant que service statistique central de la Confédération, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a pour tâche de rendre les informations statistiques accessibles à un large public. Il utilise plusieurs moyens et canaux pour diffuser ses informations statistiques par thème.

Les domaines statistiques

- 00 Bases statistiques et généralités
- 01 Population
- 02 Espace et environnement
- 03 Travail et rémunération
- 04 Économie nationale
- 05 Prix
- 06 Industrie et services
- 07 Agriculture et sylviculture
- 08 Énergie
- 09 Construction et logement
- 10 Tourisme
- 11 Mobilité et transports
- 12 Monnaie, banques, assurances
- 13 Sécurité sociale
- 14 Santé
- 15 Éducation et science
- 16 Culture, médias, société de l'information, sport
- 17 Politique
- 18 Administration et finances publiques
- 19 Criminalité et droit pénal
- 20 Situation économique et sociale de la population
- 21 Développement durable, disparités régionales et internationales

Les principales publications générales

L'Annuaire statistique de la Suisse



L'Annuaire statistique de la Suisse de l'OFS constitue depuis 1891 l'ouvrage de référence de la statistique suisse. Il englobe les principaux résultats statistiques concernant la population, la société, l'État, l'économie et l'environnement de la Suisse.

Le Mémento statistique de la Suisse



Le mémento statistique résume de manière concise et attrayante les principaux chiffres de l'année. Cette publication gratuite de 52 pages au format A6/5 est disponible en cinq langues (français, allemand, italien, romanche et anglais).

Le site Internet de l'OFS: www.statistique.ch

Le portail «Statistique suisse» est un outil moderne et attrayant vous permettant d'accéder aux informations statistiques actuelles. Nous attirons ci-après votre attention sur les offres les plus prisées.

La banque de données des publications pour des informations détaillées

Presque tous les documents publiés par l'OFS sont disponibles gratuitement sous forme électronique sur le portail Statistique suisse (www.statistique.ch). Pour obtenir des publications imprimées, vous pouvez passer commande par téléphone (058 463 60 60) ou par e-mail (order@ bfs.admin.ch). www.statistique.ch → Trouver des statistiques → Catalogues et banques de données → Publications

Vous souhaitez être parmi les premiers informés?



Abonnez-vous à un Newsmai et vous recevrez par e-mail des informations sur les résultats les plus récents et les activités actuelles concernant le thème de votre choix.
www.news-stat.admin.ch

STAT-TAB: la banque de données statistiques interactive



La banque de données statistiques interactive vous permet d'accéder simplement aux résultats statistiques dont vous avez besoin et de les télécharger dans différents formats.
www.stattab.bfs.admin.ch

Statatlas Suisse: la banque de données régionale avec ses cartes interactives



L'atlas statistique de la Suisse, qui compte plus de 4500 cartes, est un outil moderne donnant une vue d'ensemble des thématiques régionales traitées en Suisse dans les différents domaines de la statistique publique.
www.statatlas-suisse.admin.ch

Pour plus d'informations

Centre d'information statistique

058 463 60 11, info@ bfs.admin.ch

La publication de la statistique des caisses de pensions 2019 rend compte des résultats agrégés de l'enquête annuelle portant sur l'exercice 2019. Outre les éléments relatifs à la conception de l'enquête, elle donne une idée globale du paysage suisse et de l'évolution des institutions de prévoyance avec assurés actifs et prestations réglementaires. Les résultats commentés apportent des chiffres et des informations sur la structure des institutions de prévoyance, la situation de leurs assurés et prestations ainsi que sur la partie comptable (bilan et compte d'exploitation) et technique. Un glossaire de termes théoriques et spécifiques à l'enquête complète cette publication.

En ligne

www.statistique.ch

Imprimés

www.statistique.ch
Office fédéral de la statistique
CH-2010 Neuchâtel
order@bfs.admin.ch
tél. 058 463 60 60

Numéro OFS

135-1902

ISBN

978-3-303-13205-0



www.roadtobern.ch



Nations Unies
FORUM
MONDIAL
SUR LES
DONNÉES

BERNE, SUISSE
3-6 OCTOBRE 2021

**La statistique
compte pour vous.**

www.la-statistique-compte.ch